BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3931 du Vendredi 15 Novembre 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions orales: le Gouvernement à la peine

Clément Mouamba, Premier ministre (P.3)

VATICAN

Le Pape François a reçu le Président Gonçalves Lourenço d'Angola

La poignée de main entre les deux personnalités (P.8)

SANTE

La famille au centre de la lutte contre le diabète

(P.5)

INFRASTRUCTURES URBAINES

Stade Eboué et Stade Marchand: patrimoines en péril!

(P.16)

Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Secrétariat Général

Direction de l'Organisation
et des Projets

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)
Services Centraux de la BEAC
Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax: (237)2 22 23 33 29

Commission de Passation des Marchés – Composante BEAC du Projet

Institution: **Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun**
Nom du projet: **Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC – P161368**
Don IDA n° : 62290
Titre des services: **Services de consultants chargé de la définition du cadre de surveillance des infrastructures, des instruments de paiement et de règlement dans la CEMAC.**
Bénéficiaire: **BEAC**

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°020/BEAC/UGRIF/PRCIFRC/2019-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie du don pour effectuer des paiements au titre du contrat de services de consultants chargé de la définition du cadre de surveillance des infrastructures, des instruments de paiement et de règlement dans la CEMAC.

2. Mission des consultants:

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des systèmes de paiement de la CEMAC, la BEAC compte sélectionner un consultant pour la mise en place du cadre réglementaire et opérationnel de surveillance et de supervision des systèmes de paiement, de règlement-livraison, des chambres de compensation et des contreparties centrales en fonction dans la CEMAC en relation avec les nouvelles normes de la BRI sur la base des 24 principes (PFIM).

Les principales missions du consultant prévues au titre de la présente consultant consistent à la production:

- D'une note d'analyse de l'état actuel de la surveillance et la supervision des systèmes et moyens de paiement notamment SYGMA, SYSTAC, Swift et CIP gérés par la BEAC et ceux non gérés par la BEAC, comme le système du GIMAC ou le système de règlement-livraison du marché financier régional;

- D'une note d'orientation stratégique sur les évolutions souhaitables et anticipées de la surveillance et la supervision des systèmes et moyens de paiement, qui devra couvrir les risques techniques, opérationnels, juridiques et financiers relevés dans le cadre de la gestion des systèmes et moyens de paiement ainsi que la conformité de ceux-ci par rapport aux principes fondamentaux des infrastructures de marché (PFIM). Ce document devra éditer le client sur les capacités techniques, juridiques et opérationnelles de la BEAC à bien mener à fonction de Surveillant;

- D'un rapport de benchmark sur les différents cadres de surveillance et de supervision des systèmes et moyens de paiement existants ainsi que leurs forces et faiblesses;

- De textes relatifs à la mise en place d'un cadre de surveillance et de supervision des systèmes de paiement gérés par la BEAC (SYGMA, SYSTAC, CIP, Dépositaire central Unique des Titres, et par d'autres entités externes à la BEAC (BVMAC et GIMAC), y compris l'analyse et l'évaluation de la mise en place d'une organisation de la place rattachée à la BEAC permettant de structurer et coordonner la définition stratégique de la politique globale pour la sécurité et la surveillance des infrastructures et des instruments de paiement dans la CEMAC. Ces recommandations devront englober le besoin pour la BEAC, la COBAC et la COSUMAF de se doter d'un ancrage juridique, technique et organisationnel coordonné de la fonction de la surveillance et de la supervision des systèmes de paiement;

- D'un document cadre pour l'adoption d'une stratégie globale de surveillance et de supervision des infrastructures de marché en fonction dans la CEMAC, notamment des systèmes et moyens de paiement nécessaires aux services de paiement;

- D'une stratégie, d'une méthodologie et des principes pour la surveillance de l'ensemble des systèmes de paiement et de règlement livraison en fonction dans la CEMAC et des services de paiements cités à l'article 3 du Règlement 04/18 du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC;

- Des propositions de textes organisant la surveillance coordonnée avec la COSUMAF des dépositaires centraux et des chambres de compensation et des contreparties centrales du ou des marchés financiers en fonctionnement dans la CEMAC.

La durée de la mission est estimée à six (06) mois et la date prévue pour le démarrage est pour le début du mois de janvier 2020.

Les termes de références (TDR) et leurs annexes qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) représentant le Secrétariat Général de la BEAC, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le consultant doit justifier d'une expérience avérée dans la réalisation de travaux similaires au cours des 10 dernières années et disposant de compétences suffisantes sur les systèmes et moyens de paiement, et plus globalement sur les infrastructures de paiement des marchés. Il doit avoir des compétences ou des expériences en matière d'organisation opérationnelle de la gestion des systèmes et moyens de paiement et de surveillance de tels systèmes. Les CV des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, 3.17 du «Règlement» de Passation des Marchés pour les Emprunts sollicitant le financement de projets d'investissement, (le Règlement)» de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables.

5. Les candidats peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un Consultant individuel sera sélectionné pour chaque domaine suivant la méthode de sélection pour les Consultants individuels telle que décrite dans le «Règlement».

De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électrique au plus tard le 20 novembre 2019.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P.: 1917 Yaoundé – CAMEROUN
Tél.: (+237) 22 23 40 30/60, Fax: (+237) 22 23 33 29

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet, Représentant le Secrétaire Général de la BEAC, Porte 1208, Email: adoum@beac.int copie ahmed@beac.int

Yaoundé, le 29 octobre 2019

Le Coordonnateur du Projet

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions orales: le Gouvernement à la peine!

La séance des questions orales avec débats organisée à l'Assemblée nationale le 13 novembre 2019 a tenu ses promesses. Les travaux étaient présidés par Isidore Mvouba, président de la chambre basse du Parlement. Le Gouvernement était conduit par le Premier ministre Clément Mouamba.

Seuls 9 ministres sur 15 concernés ont répondu aux questions des députés qui n'ont pas fait de quartier au Gouvernement. Denis Christel Sassou-Nguesso s'en est pris d'abord au Premier ministre sur la question de la diversification de l'économie: *«Force est de constater qu'il est difficile de diversifier une économie si on ne la rend pas avant tout attractive par des mesures structurantes, afin qu'elle devienne compétitive. L'amélioration du climat des affaires est une condition sine qua non pour diversifier une économie. La place qu'occupe notre pays dans le dernier classement Doing Businesse, c'est-à-dire 185 sur 190, nous rappelle qu'à ce jour, au-delà des efforts indéniables, notre économie n'est pas attractive, ce qui ne permet pas d'attirer les investissements nécessaires qui lui permettront d'atteindre l'objectif de diversification».*

Il voulait savoir les mesures et réformes envisagées qui devront être mises en place pour permettre au pays de devenir véritablement une terre d'investissement afin que la diversification ne soit pas un simple slogan mais une réelle vision.

A l'endroit du ministre de l'Agriculture, le député d'Oyo est parti d'un constat: *«Depuis plus de 40 ans, nous nourrissons des grandes ambitions pour offrir à l'agriculture une place de choix dans notre économie pour , in fine, garantir la sécurité alimentaire et protéger par la même occasion le pouvoir d'achat de nos compatriotes. Plusieurs initiatives ont été prises: agriculture, station fruitière de Loudima, l'édification du lycée agricole Amical Cabral, l'Office du café et du cacao (aujourd'hui disparu), la mise en place des villages agricoles, le centre de démonstration des techniques agricoles de Kombé, le Fonds de soutien à l'agriculture, le PDAC en partenariat avec la Banque mondiale ou 100 millions de dollars seront mobilisés sur 5 ans afin de booster l'agriculture commerciale. Toutes ces initiatives ont donné lieu à des objectifs ambitieux: agriculture priorité des priorités, autosuffisance alimentaire d'ici l'an 2000, une école un champ, etc. Cependant, force est de constater que depuis, notre pays n'est toujours pas autosuffisant et toujours tributaire d'importations qui se chiffrent à plusieurs milliards de francs Cfa et l'agriculture représente moins de 4% de notre produit intérieur brut. Notre agriculture, essentiellement rudimentaire, reste donc l'un des ventres mous de notre économie».*

Il a posé la question de savoir si un bilan objectif de toutes ces politiques agricoles avait été effectué afin de tirer les leçons des échecs et consolider les acquis des réussites. *«Pouvez-vous éclairer la représentation nationale sur la vision de notre pays dans le domaine agricole pour garantir la sécurité alimentaire de nos compatriotes?»*, a-t-il demandé.

Jérémy Sylvain Lissouba a interrogé le Premier ministre sur les difficultés que rencontre le Gouvernement dans l'exécution des dépenses sociales. *«Pensez-vous qu'il faille repenser le modèle social congolais, et si oui, quelle est la vision proposée et quelles sont les réformes engagées, pour rendre ce modèle économique soutenable, plus inclusif et hautement plus performant dans les années à venir»*, a-t-il indiqué.

Aimé Hydevert Mouagni est, quant à lui, revenu sur la Haute Cour de justice qu'il a qualifiée d'amorphe. Il a pour cela interpellé le ministre de la Justice: *«Lors de la prestation de serment du président de la République le 16 avril 2016, il avait insisté sur la rupture avec les antivaleurs. Cette ne devrait pas seulement être une incantation de simple litanie des antivaleurs, mais plutôt une mesure rigoureuse visant à punir les auteurs de ces faits…Il y a quelque temps, peu avant le changement de la Constitution, un ancien ministre des finances déclara publiquement ici à l'Assemblée nationale, que le Congo avait trop d'argent. Que s'est-il passé pour que nous nous retrouvions dans cette situation où les salaires ne sont même plus payés. Pourquoi la Haute Cour de justice est-elle amorphe depuis sa mise en place? Pensez-vous, avec cette omerta sur l'amorphie de celle-ci que vous donnerez satisfaction aux aspirations du peuple en la matière; sachant qu'il y a bel et bien eu enquêtes préliminaires sur lesdits détournements?».*

Le vice-Premier ministre Firmin Ayessa était interpellé par Bonaventure Boudzika sur les difficultés qu'éprouve le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'autonomisation de la retraite.

Le député Isidore Lenga a posé une question au Premier ministre sur les ''bébés noirs''. Pour lui, ce phénomène devient un problème récurrent créant de façon permanente l'insécurité réelle et la psychose aux populations vivant dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire: *«Quelles sont les dispositions actuelles prises par le Gouvernement pour éradiquer définitivement ce phénomène?».*

Cyr Ebina, député d'Ignié, a demandé au Premier ministre, les premières mesures de réformes déjà mises en œuvre sur les 48 recommandées par le FMI dans le cadre de l'accord conclu le 11 juillet 2019.

Eu égard aux coûts élevés des passages à niveau des péages qui seraient à l'origine de l'inflation des prix des denrées alimentaires, Cyr Ebina a demandé au ministre Jean Jacques Bouya s'il n'était pas nécessaire en cette période de crise économique de supprimer les péages ou, en tout cas, de les réduire au nombre de deux sur les 7 qui existent sur la route nationale n°1.

La flambée des prix sur le marché était l'une des préoccupations de Ferréol Constant Gassackys, adressées au ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou. *«Que se passe-t-il?»*. Tout comme les pénuries récurrentes en carburant tous les deux mois à Brazzaville. Une question destinée au ministre des Hydrocarbures. *«Quelle stratégie préconisez-vous pour mettre un terme à ces manquements qui finissent par exaspérer les consommateurs?».*

Le bureau de l'Assemblée nationale

Les membres du Gouvernement

A ces préoccupations, le Gouvernement a tenté de dire sa part d'explications. *«Les raisons pour lesquelles on n'arrive pas à exécuter de façon optimale les dépenses sociales sont consécutives au faible niveau de mobilisation des ressources»*, a répondu Clément Mouamba, tout en estimant que le choix de la diversification est loin d'être un slogan encore moins une mode.

Quant à l'autonomisation de la retraite, Firmin Ayessa pense que celle-ci ne peut être fiable que si l'ensemble du processus est entièrement informatisé.

Sur la hausse drastique des prix sur les marchés, Alphonse Claude N'Silou a marqué son indignation: *«Je suis contre l'augmentation des prix. Je ne cesse de répéter aux commerçants de dénoncer les contrevenants en communiquant leurs numéros d'identification».*

Répondant sur les pénuries récurrentes de carburant observées à Brazzaville, le ministre des Hydrocarbures, Jean Marc Thystère Tchicaya, a laissé les députés dubitatifs. Pour lui, seuls l'aboutissement du projet de construction de l'oléoduc entre Pointe-Noire, Brazzaville et Ouesso, en phase finale d'études, et la construction à terme d'une nouvelle raffinerie d'une capacité minimum de 5 millions de tonnes pourront pallier le déficit du marché intérieur en produits pétroliers finis.

Cyr Armel YABBAT-NGO

NECROLOGIE

Le secrétaire général de la Justice a le regret d'informer l'ensemble du personnel de l'administration centrale, des juridictions et des services judiciaires, le décès de Maître LOUZOLO DALLA Linda Christelle, greffier principal de 1er échelon, précédemment en service au Tribunal d'Instance de Bacongo/Makélékélé, décès survenu le lundi 21 octobre 2019, à l'hôpital de base de Makélékélé.

L'inhumation a eu lieu le mardi 5 novembre 2019.

Editorial

Diabète en explosion

On ne compte plus les cas de diabète dans le pays désormais. Chaque famille a un ou plusieurs membres affectés par cette pathologie d'autant plus tueuse qu'elle est silencieuse. Car, non pris en charge, le diabète tue. Et il ne s'installe pas dans les corps sans un cortège d'autres affections tout aussi gênantes et dangereuses: une tension artérielle en hausse, des problèmes de vision ou un endommagement des reins. Toutes ces maladies d'accompagnement (sauf pour les reins) sont parfaitement prises en charge par nos médecins; ils sont compétents et engagés avec une abnégation qu'on n'imaginait plus.

Mais ne nous berçons pas de l'illusion des préjugés d'antan. Le diabète n'est plus la maladie des seuls riches, comme nous nous sommes habitués à le penser. On a vu jeudi, lors de la célébration de la Journée mondiale du diabète, qu'il a littéralement crevé les strates sociales et s'est installé chez tous: chez les enfants comme chez les adultes, les femmes enceintes comme les jeunes filles, les hommes âgés comme chez ceux qui sont encore dans la force du travail, dans les couches aisées comme chez les pauvres. Et cette généreuse répartition chez tous n'est pas une consolation.

C'est une alerte qui devrait appeler à une unanimité dans l'action ou la prise de conscience. Certes, dans une société qui ne s'est pas encore débarrassée des maladies endémiques «classiques», le paludisme, la tuberculose ou le sida, c'est une mobilisation d'ensemble qui est requise pour contrer ces bombes à retardement. Le diabète s'ajoute à d'autres mobilisations sollicitées. Il n'y a pas un ordre de priorité à établir, toutes les maladies sont une menace. Toutes ces incommodités doivent être vaincues avec les moyens de la science. Car les technologues et les médications existent.

C'est pourquoi toutes les superstitions autour du diabète sont autant de facteurs retardant et ralentissant l'élan dans la mobilisation. Tout charlatanisme et toute pratique ne passant pas par le diagnostic sûr, la thérapie contrôlable et des mesures d'accompagnement tout aussi strictement décrites et recommandées ne vont pas dans le sens souhaité. En dehors de ce cadre, tout le reste n'est que théorie des docteurs Diafoirius. Le diabète est à prendre au sérieux, sa lutte passe par un sérieux dans le comportement. Sa prévention ne suggère pas des mesures coûteuses : de l'activité physique, une alimentation saine notamment.

La difficulté réside justement dans la simplicité des moyens de prévention. Nous sommes une société ayant connu des pénuries, aujourd'hui acculée à la malbouffe par nos interminables conflits. De sorte que recommander au Congolais de manger du légume tous les jours, c'est lui rappeler une condition de paysan qu'il voudrait quitter. Acheter du bœuf congelé fait chic; acheter du poisson surgelé est commode; les graisses animales sont un plus et le manioc bourratif est ce qu'il y a de mieux pour *«caler»* les ventres. C'est ainsi que nous faisons le lit de cette maladie ravageuse, mais sournoise.

Nos habitudes alimentaires d'aujourd'hui sont donc un problème aussi; ils sont le fruit de difficultés financières généralisées, pas d'habitudes et traditions gastronomiques bien assises. Nous recourrons volontiers au piraté, achetons des friperies en masse, nous approvisionnons en nourriture moins chère, négocions nos ordonnances médicales au rabais et n'hésitons plus désormais à abandonner nos morts dans les morgues, faute d'argent pour les ensevelir. Tous ces traits se liguent et nous concoctent des comportements avec des retombées sur la santé dont on n'a pas fini de mesurer les ravages.

Le pays est en grave situation économique, évitons de nous ajouter les problèmes dont la résolution est à notre portée. Faisons cet effort là pour contrer le diabète, pour résorber ou limiter les effets de cette véritable explosion qui le caractérise désormais chez nous. Tout n'est peut-être pas lié aux aides du FMI ; ce que nous pouvons faire par nous-mêmes, pour nous-mêmes, faisons-le!

Albert S. MIANZOUKOUTA

CONGRES ORDINAIRE DE L'OSTAC

Les syndicats d'Afrique centrale aux côtés du travailleur migrant

La capitale congolaise a abrité du 6 au 7 novembre 2019 le 3e congrès ordinaire de l'Organisation syndicale des travailleurs de l'Afrique Centrale (OSTAC) sous le thème: «La migration des travailleurs en Afrique Centrale: enjeux et perspectives». La cérémonie d'ouverture a été placée sous les auspices du vice-premier ministre, Firmin Ayessa.

Le 3e Congrès ordinaire a connu la participation de huit pays de la sous-région, membres de cette organisation: Gabon, Cameroun, Tchad, République Centrafricaine, Guinée équatoriale Sao Tomé et Principe, RDC et le Congo, pays hôte.

Le choix de ce thème des travaux a été jugé pertinent par M. Firmin Ayessa: *«Le thème de congrès est au cœur de l'agenda 2063 et dont l'examen a été confié au comité technique spécialisé du développement social, au comité technique spécialisé du développement social du travail et emploi de l'Union Africaine. La migration de travail est un instrument de développement qu'il nous faut ensemble réguler et gérer efficacement».*

A l'issue du congrès, un bureau de sept membres a été mis en place présidé par Daniel Mongo du Congo. La vice-présidence est assurée par Suzanne Tampeng du Tchad.

Daniel Mongo a, à cet effet, présenté succinctement le bilan des activités menées et les difficultés rencontrées pendant leur parcours tout en demandant de prêter une attention particulière.

Puis il a appelé tous les partis à intervenir pour la réussite des objectifs du congrès.

Outre le bureau, plusieurs recommandations et résolutions ont été adoptées. Elles ont porté essentiellement sur: la mise en place des structures de coordination pour gérer les problèmes des travailleurs, y compris les travailleurs migrants; le paiement sans conditions des arriérés de salaires et les pensions des travailleurs; mettre en place des structures de coordination pour gérer les problèmes des travailleurs, y compris ceux liés à la migration. S'ajoute la mise en place d'un mécanisme devant faciliter la collecte des cotisations des membres affiliés aux organisations syndicales par check-off…

Le congrès a exhorté les organisations syndicales à s'acquitter de leur cotisation annuelle, conformément aux dispositions statuaires de l'OSTAC.

Le congrès a demandé aux organisations membres de l'OSTAC de faire des plaidoyers auprès des gouvernements respectifs pour l'application effective du travail décent et pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Aussi demande-t-il aux organisations de renforcer leurs liens de solidarité et d'agir en synergie pour les questions d'intérêt commun, y compris celles des travailleurs migrants…

Photo de famille

Diachiley MASSAMBA
(Stagiaire)

IN MEMORIAM

Un culte pour le repos de l'âme de Bernard Kolélas

Il y a 10 ans mourrait, le 13 novembre 2009, Bernard Bakana Kolélas, président fondateur du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI). A la demande de son fils Guy Brice Parfait Kolélas, président du Parti UDH-Yuki, un culte en sa mémoire a été célébré au poste salutiste de Makélékélé, au quartier Matour.

Le culte a réuni dans une même communion de foi des membres de la famille biologique, les militants (membres du bureau politique, du secrétariat général...) et les sympathisants du parti Yuki vêtus d'un uniforme à l'effigie du disparu, assorti de quelques-unes de ses citations. Il a été rehaussé de la présence de figures de l'opposition: Tsaty Mabiala, Anguios Nganguia Engambé, Charles Zacharie Bowao, Michel Mampouya, Jean jacques Yombi Opango, etc.

Evoquant la mémoire de son père, Guy Brice Parfait Kolélas n'a pas voulu la dissocier de celle de son épouse dont on commémorait également l'an 14 de son retour à Dieu. «Bernard Kolélas, soldat de l'Armée du Salut avait une épouse Mme Kolélas née Mouzenzé-Moukongo Jacqueline, appelée Mâ-Nguri. Celle-ci, sergente de l'Armée du Salut au poste de Makélékélé, mère, tante, sœur, nièce, fille, belle-fille et belle-sœur dont nous commémorons aussi aujourd'hui les 14 ans de sa disparition, était une femme de conviction qui a suivi son mari partout: d'abord à l'Armée du Salut, car elle était, à l'origine, de confession catholique avec tous ses sacrements obtenus au couvent de Goma tsé-tsé, sous Mgr Roch Auguste Nkounkou, d'où elle fut extraite par son père pour être mariée à Bernard Kolélas. Elle a suivi son mari en prison à l'école de police de Moungali pendant six mois et après en résidence surveillée à Etoumbi, et enfin en exil où elle est morte. La sergente Mouzenzé Jacqueline a fait sa part de chemin dans l'idéal militant et politique que défendait son mari sur cette terre des hommes.»

Pendant la bénédiction finale

Le président du parti Yuki a souligné que l'idéal militant et politique que défendait ''Ya Békol'' est celui de la philosophie de développement intégral, principale doctrine sociale de son église. Une philosophie plaçant l'homme au centre de toutes les préoccupations. Il s'agit en tout temps de «promouvoir tout l'homme, tout homme dans l'amour et la vérité. Soulager sans distinction aucune les détresses humaines», comme le prône la doctrine de l'Armée du Salut. Tels furent le fond de la pensée de Békol - une démarche intellectuelle et politique souvent incomprise - et sa nature profonde en tant que fils, père, oncle, grand-père, beau-père, beau-fils et compagnon.

Bernard Kolélas, telle une bonne graine tombée sur une terre fertile, n'est pas mort; il vit à travers ceux qui perpétuent cette philosophie de vie, a conclu Guy Brice Parfait kolélas, avant de révéler à l'assistance sa phrase testamentaire écrite de sa main: «Je sais compter sur vous». Une façon d'inviter chacun et chacune à perpétuer son combat, celui de la démocratie.

Le major Jacques Mounkouagâta a donné une prédication tirée du livre de l'Apocalypse au chapitre troisième des versets 20 à 21. Il a exhorté l'assistance à ouvrir son cœur à Jésus Christ quand Il frappe à la porte de chacun de nous. Cette démarche, loin d'être collective, est individuelle, car le salut est personnel.

Après avoir observé une minute de silence, l'officient du jour, le major Joseph Mavoungou a béni la partie de la famille Kolélas présent au culte. Car même autour de la mémoire de leur père, les enfants Kolélas restent désunis.

Viclaire MALONGA

TECOR CONGO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 61.000.000 de Francs CFA
Siège social: 42, Boulevard Loango, B.P: 5361
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/08 B 496

Aux termes d'un acte, en date, à Pointe-Noire, du 29 octobre 2019, enregistré sous le numéro 9413, folio 206/7, la société Loango Environnement, société anonyme avec Administrateur Général, au capital social de 10 000 000 de F. CFA, ayant son siège social au 42, Boulevard Loango, Côte Mondaine, B.P.: 5361, Pointe-Noire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/12 B 373, et la société Tecor Congo, société à responsabilité limitée au capital de 61 000 000 de F. CFA, ayant son siège social au 42, Boulevard Loango, Côte Mondaine, B.P.: 5361, Pointe-Noire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/08 B 496, ont établi un projet de fusion par absorption de la société Tecor Congo par la société Loango Environnement.

Il a été notamment convenu que:

-la société Tecor Congo apporte à la société Loango Environnement la totalité de son actif évalué à 1 181 198 137 FCFA et de son passif évalué à 1 339 387 161 F. CFA ;

-la société absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la société absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la date d'effet de la fusion et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée ;

-s'il venait à se révéler ultérieurement une différence, en plus ou en moins, entre le passif pris en charge par la société absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la société absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre ;

-toutes les parts sociales de la société Tecor Congo étant détenues en totalité par la société Loango Environnement, société absorbante, conformément aux dispositions de l'article 191 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, il n'y aura pas lieu de procéder à une augmentation du capital de la société Absorbante ni à fortiori à l'émission de nouveaux titres ;

-les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la société Tecor Congo, dûment visés, seront remis à la société Loango Environnement.

La fusion sera réalisée en date d'effet du 1er octobre 2019, nonobstant la date d'approbation de l'opération par l'Assemblée générale de la société absorbante.

Dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
Le Gérant

JOURNEE MONDIALE DU DIABETE

Promouvoir le rôle de la famille dans la prévention et la prise en charge de la pathologie

La communauté internationale a célébré jeudi 14 novembre 2019 la 23ème Journée mondiale du diabète, sous le thème: «La famille et le diabète: protégez votre famille». A Brazzaville, cette commémoration a donné lieu à une cérémonie organisée le 13 novembre au «village diabète», sis place Rotary à Bacongo, par l'association «Diabaction» Congo, en partenariat avec la société Airtel Congo. C'était en présence notamment de Mme Antoinette Dinga Dzondo, ministre des Affaires sociales et de la solidarité, et du Dr Evariste Bouenizabila, président d'honneur et promoteur de l'association Diabaction, etc.

la ministre en visite des stands

Le diabète constitue une véritable pandémie à l'origine de décès prématurés, avec une mortalité de plus de 5 millions de décès par an. Le thème retenu pour cette célébration permet de sensibiliser l'opinion nationale et internationale à l'impact du diabète sur la famille et soutenir le réseau des personnes atteintes de diabète d'une part, de promouvoir le rôle de la famille dans la prévention et la prise en charge de la pathologie d'autre part.

La célébration de cette Journée a donné lieu, à Brazzaville, à la mise en œuvre d'une série d'activités programmées tout le long du mois de novembre 2019. La place Rotary qui a abrité l'événement est transformée en «village diabète» pendant quatre jours. Durant cette période, il permettra des échanges, des partages d'expérience sur la prévention, le traitement et les habitudes sur le diabète.

Dans ses projections, la Fédération internationale du diabète estime qu'en 2035, le diabète touchera 592 millions de personnes, devenant ainsi l'une des principales causes d'invalidité et de décès dans le monde. Si rien n'est fait, la prévalence du diabète passera ainsi de 8,3 à10,1% de la population mondiale à l'horizon 2035.

Selon l'OMS, 80% des personnes atteintes de diabète vivent dans des pays à faible ou moyen revenu. Le nombre de personnes atteintes de diabète passera les vingt prochaines années, de 350 à 550 millions à travers le monde et plus de la moitié des sujets atteints le seront dans les pays à faibles revenus, notamment les pays africains.

Au Congo, la prévalence du diabète est estimée entre 3 et 7%, selon les études réalisées au sein de certaines populations. L'obésité, la mauvaise hygiène alimentaire, le manque de pratique sportive, le vieillissement de la population ainsi que la précarité des conditions socioéconomiques en sont les principaux facteurs de risque.

Au-delà de l'urgence qui appelle à un changement de comportement malgré les données épidémiologiques actuelles, Claude Alain Yakité, président exécutif de l'association «Diabaction», pense que le diabète est devenu une préoccupation principale dans les familles qui vivent ou qui découvrent au quotidien cette maladie sournoise, handicapante, aux complications dramatiques.

Il a estimé que le «village diabète» apportera un plus, dans le dépistage et le traitement des patients souffrant de cette maladie chronique qui se caractérise par une augmentation du taux de sucre dans le sang.

Dans son message, Antoinette Dinga Dzondo a rappelé que le diabète peut toucher tout le monde et plus particulièrement les personnes en situation de précarité. D'avance, elle a encouragé tous les usagers qui fréquenteront le village du diabète. *«Il sera l'image des actions qui se poursuivront dans nos formations sanitaires à différents niveaux de la pyramide, afin d'éviter le diagnostic tardif qui entraîne souvent les complications»*, a déclaré la ministre.

Elle a reconnu que des efforts restent à fournir pour améliorer l'accès aux soins et service des personnes atteintes. *«Ceci empêchera d'aggraver leur fragilité et leur vulnérabilité»*, a indiqué Antoinette Dinga Dzondo.

Pour elle, la philosophie de la célébration de cette Journée est d'apporter un message d'espoir et de confiance en l'avenir pour un ciel serein dans le champ des possibles. *«Plus que jamais, il nous faut considérer le diabète comme l'affaire de tous. Et que chaque famille s'investisse aux facteurs de risques, notamment la pratique sportive et l'hygiène alimentaire».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

DIALOGUE NATIONAL

L'ADU propose sa vision pour le Congo

Après les plateformes politiques et quelques individualités, le Conseil national du dialogue (CND) a entamé sa série de rencontres avec les associations de la société civile. Ainsi, le jeudi 7 novembre dernier, une délégation du Conseil conduite par le directeur de cabinet du secrétaire permanent du CND, Ndinga Mboumba, a échangé avec l'association Désir d'Unité que dirige le député Jean de Dieu Kourissa. L'objectif était de recueillir les préoccupations et les propositions de l'ADU, pour mettre en place un cadre de réflexion sur le dialogue. A cette occasion, l'ADU a proposé sa vision pour le Congo.

Jean de Dieu Kourissa

Le Conseil national du dialogue est un organe consultatif de concertation, d'apaisement et de recherche des consensus entre les forces vives de la nation. Pour cette rencontre avec l'ADU, le chef de la délégation a indiqué que les échanges avec les plateformes politiques ayant pris fin. Le cap est mis sur les associations de la société civile. Ce qui constitue la deuxième étape.

Dans son mot, le président de l'ADU a salué l'initiative du CND. *«Je me sens heureux et très honoré par l'heureuse initiative que vous aviez prise, de venir vers nous, afin qu'ensemble nous puissions travailler pour le bien de la République»*, a-t-il indiqué. Il a par ailleurs rappelé que le dialogue exige une logique de la conversation de l'échange. Le fait de s'entretenir sur quelque chose est un acte raisonnable qui tend s'engager des négociations en présence de deux ou plusieurs acteurs. C'est donc une interlocution, une vérité recherche sur la base de l'éthique de la responsabilité. *«Au niveau de l'ADU, si le dialogue conduit à un accord sur les problèmes posés et les solutions escomptées, alors nous devons éviter qu'il débouche sur le partage des postes où chacun vient pour se servir. De telles visées ne nous élèvent pas du tout vers le bonheur du peuple congolais qui n'y comprendrait rien»*, a-t-il prévenu.

Au sujet de la vision de l'ADU, Jean de Dieu Kourissa relève que leur combat pour le sens de la construction de la nouvelle République, tient dans la volonté de créer les conditions d'une existence sociale apaisée. *«Notre association est née de cet ardeur désir et de la nécessité impérieuse de rêver d'un Congo prospère et d'oser rebâtir un pays où chacun est libre de réussir à la mesure de ses moyens»*, a-t-il dit.

A noter que l'association désir d'unité est une ONG socio-culturelle créée en 2014. Elle a pour objectifs de renfoncer l'unité nationale à travers des actions éducatives, culturelles et sportives; lutter contre le repli identitaire, promouvoir la tolérance.

Le vice-président de l'ADU, Auguste Nsonssissa, a rappelé que dans le cadre du dialogue national, son association espère faire entendre la voix des Congolais: *«Nous formulons ici le vœu de ne plus considérer le vivre ensemble comme un simple slogan, mais plutôt une problématique de Comment vivre ensemble?»*. L'ADU a sollicité qu'il soit pris en compte lors du dialogue national, les préoccupations suivantes: que le Gouvernement soutienne toute initiative éducative sur le vivre ensemble en paix en milieu communautaire; que soit insérées dans les attributions d'un département ministériel des rubriques éducatives relatives à la promotion du vivre ensemble en paix; qu'une loi réprimant toute pratique tribaliste en milieu social soit adoptée.

Pascal-Azad DOKO

Coup d'oeil en biais

Le personnel de l'ex- Office national de l'emploi et de la main d'œuvre (ONEMO) en grève

Les travailleurs sont en grève depuis le 12 novembre dernier accusant la tutelle d'avoir détourné les fonds d'un mois de leur salaire. Le trésor public aurait décaissé une somme de trois cents millions de francs CFA la semaine dernière, correspondant à la paye de deux mois. La masse salariale est de cent cinquante millions de francs CFA par mois. Les travailleurs n'ont vu virer dans leur compte bancaire qu'un seul mois de salaire.

Le pont route-rail sur le Congo avance…. sur le papier

Un accord bilatéral de financement du projet route-rail Brazzaville –Kinshasa a été signé le 11 novembre dernier à Johannesburg, en Afrique du Sud. Jean-Jacques Bouya, ministre en charge de l'aménagement du territoire pour la République du Congo, et Mme Elysée Munembwe Tamukunwe, vice-première ministre en charge du Plan de la République Démocratique du Congo, ont paraphé le document.

Les pêcheurs de Pointe-Noire et du Kouilou inquiets de la raréfaction du poisson

Une table ronde regroupant les acteurs de la pêche de Pointe-Noire et du Kouilou le 12 novembre dernier leur a permis de réfléchir sur la pérennisation de leur activité à cause de la rareté des ressources halieutiques. Au nombre des causes décelées provoquant la rareté des ressources halieutiques figurent le non-respect des zones de pêche et des tailles de mailles du filet souvent non règlementaires, le non-respect des zones de reproduction, du repos biologique, ainsi que la passivité de l'administration de la pêche à faire appliquer avec rigueur la règlementation en la matière.

A Brazzaville, un bébé tué dans l'attaque de sa maman à Mikalou Talangaï

Le mardi 12 novembre dernier un groupe de bandits, les fameux Bébés noirs, s'en est pris à une femme avec son bébé. La dame est tombée évanouie pour les coups de poing reçus. La scène s'est passée au quartier Mikalou, aux environs de 17 heures. Selon les témoins, l'agression serait le fait d'un règlement de compte entre un membre des Bébés noirs et le mari de cette femme.

Le ministre Dimou n'y était pour rien !

«Allo ! La Semaine Africaine ? Veuillez envoyer un représentant au cabinet du ministre pour une rencontre».

- «Quel ministre ? Et à quelle heure ? Qui faut-il contacter?»
- «Demain à 13 heures précises. Soyez ponctuels et portez la somme de 150.000 francs CFA, c'est possible ?»

Arnaque, attention.

Le tronçon reliant Owando, dans la Cuvette, et Yié, dans le Pool, sur la nationale n° 2 sera interdit aux poids lourds à compter du 20 décembre

L'ultimatum a été donné par Emile Ouosso, ministre de l'Equipement et de l'entretien routier le 7 novembre dernier à Oyo, lors d'une mission de travail dans le département de la Cuvette. Cette décision résulte d'un compromis avec les forestiers qui utilisent à outrance cette route. Les camions en excèdent de zéro à cinq tonnes devront payer 25.000 f la tonne ; de cinq à dix tonnes, une somme de 50.000f leur est imposable par tonne avec plus de dix tonnes, un montant 75.000f la tonne sera imposée.

L'Eglise évangélique du Congo (EEC) décidée à lutter contre les violences faites aux femmes

Un atelier de vulgarisation du document de politique de mise en œuvre du combat contre les violences faites aux femmes a été tenu le 8 novembre 2019 au Temple du centenaire à Brazzaville. Les ecclésiastes ont été appelés à s'approprier ce combat. La politique de l'EEC de lutte contre les violences basées sur le genre repose sur la nécessité pour les femmes et les hommes de cette Eglise à tous les niveaux de changer de mentalités pour que le combat contre toutes les formes de violences soit effectif aux plans physique, psychologique et institutionnel.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

BASSIN DU FLEUVE CONGO

Mettre enfin en chantier le projet d'adaptation au climat

La ministre du Tourisme et de l'environnement Arlette Soudan Nonault et le représentant du Programme alimentaire (PAM) au Congo, Jean-Martin Bauer, ont animé conjointement une conférence de presse le 31 octobre 2019 à Brazzaville. Au cours de laquelle ils ont annoncé l'approbation par le Fonds d'adaptation du projet d'adaptation au changement climatique.

Jean-Martin Bauer et Arlette Soudan Nonault

Le projet de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique des communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo, a été initié en avril 2018. Il a reçu une réponse définitive le 11 octobre dernier de la part du Fonds d'adaptation au changement climatique. Cette nouvelle marque positivement un processus démarré il y a plus d'un an et demi. Par cette approbation, le Fonds garantit un financement de 10.000 dollars américains pour la période 2020-2024.

Selon les projections climatiques, vers la fin du 21e siècle, il est probable que le réchauffement au Congo soit de l'ordre de + 1,5-3°C pour les scénarios optimistes et de + 3,5-6°C pour les scénarios pessimistes. En prenant en compte ce contexte, le projet vise à améliorer l'adaptation, la sécurité alimentaire et la résilience au changement climatique des communautés vulnérables. Le projet met un accent particulier sur l'accompagnement des populations autochtones (44% des bénéficiaires du projet) et des petits exploitants agricoles pour faire face au changement climatique. Au total, 179.000 personnes bénéficieront directement de ce projet dans 124 villages des départements de la Bouenza, de la Likouala et de la Sangha. Comportant trois phases de mise en œuvre (sensibilisation et renforcement des connaissances sur le changement climatique, renforcement des capacités des services météorologiques pour proposer des informations de prévention ciblées, et accompagnement des communautés à la transition vers des activités résistantes au changement climatique), le projet devrait démarrer dès janvier 2020.

Le représentant du PAM, Jean-Martin Bauer est revenu sur les différentes étapes de ce projet: *«La première année sera dévouée à la composante une qui est nécessaire pour que ce soit le plus efficace possible dans les prochaines étapes. C'est ce qu'on appelle les connaissances de sensibilisation et le renforcement des capacités, ça sera un travail qui sera fait au niveau des partenaires du projet à Brazzaville, partager l'information sur les changements climatiques»*, a-t-il dit.

La ministre Arlette Soudan Nonault a dans son mot d'usage souligné que *«ce projet sera mis en œuvre dans un contexte de lutte contre le dérèglement climatique. Il permettra par conséquent de développer les capacités de résilience des communautés locales autochtones par la mise en place des mécanismes d'adaptation des producteurs agricoles et de pallier ainsi à la sécurité alimentaire. C'est une grande satisfaction de constater que ce long processus a enfin abouti à l'obtention de ces ressources. Elles sont indispensables pour soulager et accompagner les plus vulnérables d'entre nous».*

Alain-Patrick MASSAMBA

KIBOUENDÉ

Armand et l'abbé Alain Biniakounou ont fait un don de dictionnaires

Dans la poursuite de leurs œuvres sociales, Armand Biniakounou, enseignant à l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) et son frère l'abbé Alain Biniakounou, prêtre du diocèse de Kinkala résident en Europe, en collaboration avec l'association *«Ecoles Congo et Co»*, basé en France, ont remis dimanche 27 octobre 2019, un lot de 35 dictionnaires en français à neuf écoles de Kibouendé. Le don a été réceptionné par les directeurs de différentes écoles, devant Désiré Sosthène Matoko, administrateur-maire de Kibouendé.

Armand Biniakounou remettant un échantillon à Désiré Matoko

Donnant le sens du don, Armand Biniakounou a indiqué: *«Nous avons pensé donner les dictionnaires parce que dans ces villages, il n'y a pas de connexion internet, il n'est pas facile aux élèves de faire des recherches pour avoir l'orthographe exacte de différents mots. Grâce à ces dictionnaires, nous avons pensé aider ces écoles. Il s'agit de: Paul Moundimba, Nkodia Camille, Mayaka, Kinkokosso, Mpayaka, Ngamalié, Mayongongo, Manieto et Kimbama. L'école de Kibouendé nous a vu naître et nous as instruit»*, a déclaré le donateur.

Les écoles de Kibouendé connaissent des difficultés. Les élèves de l'école de Mayaka ont été transférés à l'école Kinkokosso. A Nkodia Camille, il y a un bâtiment réhabilité. *«Avec nos partenaires de l'association «Ecoles Congo et Co»*, nous sommes en train de voir comment faire pour faire aboutir ce projet de réhabilitation», a confié Armand Biniakounou.

Malgré le cri d'alarme lancé aux autorités de réhabiliter les écoles ravagées, rien n'a été encore fait, a relevé le donateur. Il pense réhabiliter les bâtiments de certaines écoles et continuer de faire des dons pour l'instruction des enfants, puisque la jeunesse est l'avenir de demain.

A rappeler qu'Armand Biniakounou et son frère l'abbé Alain Biniakounou sont deux natifs de Kibouendé. Tous deux ont déjà offert un don de 50 table-bancs à l'école primaire Nkodia Camille de Kibouendé.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

DETTE

Développer des stratégies gouvernementales pour apurer la dette

Le ministère des Finances et du budget, à travers la direction générale du trésor, a organisé à Brazzaville jeudi 24 octobre 2019, une rencontre avec les spécialistes en valeurs du Trésor. En l'occurrence des établissements bancaires agréés, qui exigent des concertations permanentes dans la nécessité de pérenniser le cadre d'échanges. Cette concertation a eu pour objectif la mise en œuvre des orientations du cahier de charges des spécialistes en valeurs du Trésor dans leur rôle de conseil en matière de politique d'émission. Les travaux ont été ouverts par Henri Loundou, directeur de cabinet du ministre des Finances.

Vue de la tribune à l'ouverture des travaux

Le réseau des spécialistes en valeurs du Trésor devient une force de proposition afin d'améliorer l'efficacité du marché des titres publics et de susciter l'attractivité des titres qui sont émis, pour améliorer la gestion des finances publiques, faire face à l'apurement de la dette intérieure et à la diversification économique qui reste le principal défi à relever par le Gouvernement.

La concertation a permis de mettre à la disposition des spécialistes en valeurs du trésor des informations nécessaires pouvant les aider à prendre de bonnes décisions en matière d'investissement. Le but est celui d'atteindre les objectifs visés dans le cadre du programme signé par le Congo avec le Fonds monétaire international (FMI), le 11 juillet 2019, qui tient aider le pays à rétablir la stabilité macroéconomique, y compris la viabilité de la dette et à jeter les bases d'une croissance plus élevée et plus inclusive. Les représentants des établissements bancaires agréés ont suivi un exposé sur le thème *«Dynamique du marché monétaire dans le contexte d'apurement de la dette intérieure»* développé par Raymond Yoka Ikama, chef de service des titres à la direction générale du Trésor.

Les spécialistes ont été édifiés sur plusieurs aspects, notamment la situation économique et financière du pays; les bons du trésor assimilables (BTA) et les obligations du trésor assimilables, qui sont les placements les plus sûrs du marché financier garantis par le Gouvernement. Ces bons sont les titres les plus faciles à négocier sur le marché monétaire. Ils sont émis par les Gouvernements afin d'emprunter des fonds à court et à moyen terme. Les participants ont aussi suivi les stratégies mises en en exergue d'apurement de la dette intérieure. Cette situation économique et financière s'est traduite par la dégradation de la situation d'endettement, en lien avec la contraction des capacités financières de l'Etat. Pour y remédier, le Gouvernement a fait recours à un programme économique et financier appuyé par le FMI.

C'est pourquoi, le PIB réel de l'économie congolaise devrait connaître une croissance de 4,2 % en 2019, après une légère reprise de 1,7 % observée en 2018. Cette performance reposerait essentiellement sur la bonne tenue du secteur pétrolier (8,5%), grâce au dynamisme de la production des champs Moho Nord et Moho Bilondo, ainsi qu'aux nouveaux forages de plusieurs opérateurs. Quant au secteur non-pétrolier, il enregistrerait une progression satisfaisante de 0,8% en 2019, en lien, notamment avec la bonne tenue de l'industrie manufacturière, des transports, du commerce et des télécommunications.

A la fin du mois de juin 2019, l'encours global de la dette publique du Congo a enregistré une nette régression de 9,5 % en glissement annuel, à 5.440,9 milliards de francs Cfa, dans le sillage des baisses de 7,4 % et 14,4 %, respectivement de ses composantes extérieure et intérieure.

Pour le conférencier, au regard de ces efforts, les investisseurs manifestent de plus en plus d'appétence sur les titres publics émis par le Trésor. L'apurement de la dette intérieure à travers les stratégies présentées demeure un enjeu majeur que s'est fixé la direction générale du Trésor. Par ces stratégies, le marché monétaire devrait accompagner l'Etat dans ce processus.

A l'ouverture des travaux, Henri Loundou avait déclaré que *«… Deux ans après son entrée sur le marché régional des titres publics à souscription libre, le trésor a certes réalisé de belles performances, cependant, sa part en termes de volume dans le marché de la sous-région CEMAC demeure encore faible, comparativement à d'autres membres de la zone».*

Philippe BANZ

PARTENARIAT

Accord entre des ONG franco-marocaines et congolaises

Inaugurée le 18 octobre dernier par le préfet de Brazzaville, la Maison de la société civile et des organisations non gouvernementales a abrité la cérémonie de signature de l'accord de partenariat entre les ONG franco marocaines et les ONG du Congo Brazzaville, sous le patronage de M. Céphas Germain Ewangui.

Photo de famille des participants à la cérémonie

C'est un accord de partenariat gagnant-gagnant, signé entre le Club des femmes entrepreneures du Congo, représenté par sa responsable Séraphine Ekoa, l'association ABI Hanifa Nouman, l'association du Sahara marocain pour le développement, représentée par Mme Tantaoui Khadîdja, et l'association franco-marocaine la Grande roue de l'espoir, représentée par Mme El Fayouz. Le but: consolider la coopération sud-sud entre le Maroc et le Congo et soutenir la femme congolaise et africaine en général à travers la formation et l'entreprenariat vers l'autonomisation.

«Nous devons mettre la solidarité entre femmes au cœur de nos actions. C'est dans cette perspective que les associations franco-marocaines ont eu l'élan du cœur de se joindre à nous pour soutenir notre marche et nous accompagner à travers le partenariat», a indiqué Séraphine Ekoa.

Ce partenariat portera sur sept domaines, mais l'accent sera porté sur la formation et l'entreprenariat dans les domaines touchés et dans lesquels le Maroc a déjà une expertise certaine comme l'agriculture, la santé, la mode, la transformation agro-alimentaire, la menuiserie, la mécanique automobile, le tourisme et le développement durable.

Selon Mme Tantaoui Khadîdja, cet accord fait partie de la tournée royale marocaine de coopération.

Au cours de la cérémonie, une lettre d'encouragement du Roi du Maroc a été lue par Moktar Dagho, dans laquelle le Souverain chérifien félicite le Gouvernement du Congo dans la mise en œuvre de sa politique de coopération et loue cette initiative qui va permettre aux deux pays de se partager les expériences et aussi de se découvrir.

Gypsia APENDI

Qui me répondra?

L'humanité a célébré le 14 novembre 2019 la Journée mondiale du diabète. Au Congo, outre le dépistage gratuit organisé, qu'envisagent les politiques pour juguler cette pathologie?

E-MB. (Talangaï, Brazzaville)

IN MEMORIAM

M. Lazare TOUAZOLADIO, chargé du personnel et de l'administration auprès de la Direction de La Semaine Africaine, a été rappelé à Dieu le mardi 14 novembre 2017, à 8h30mn, à l'Hôpital de référence de Talangaï, l'arrondissement de Brazzaville.

A l'occasion du deuxième anniversaire de ce triste événement, nous prions tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

FORUM SUR LA PAIX À PARIS

L'Afrique doit être un maillon de la solution

Il s'est tenu à Paris, la capitale française, du 12 au 13 novembre dernier le 2e Forum sur la paix. L'objectif était centré sur la réflexion aux défis de la gouvernance mondiale, et à l'importance du multilatéralisme. Plusieurs chefs d'États dont Félix Tshisekedi de la RDC (invité d'honneur du président Emmanuel Macron), Paul Biya du Cameroun, Idriss Déby du Tchad, Mahamadou Issoufou du Niger, Azali Assoumani des Iles Comores, étaient aux côtés de leur pair français.

Les participants

Premier à prendre la parole, le président de la RD Congo a souligné les défis auxquels l'Afrique est confrontée, les problèmes que rencontre le continent, notamment au niveau sécuritaire. Félix Tshisekedi a aussi mis l'accent sur les atouts de la RDC, citant en exemple le bassin du Congo, les forêts, les terres arables, etc.

Il a assuré que son pays sera lui aussi une solution aux problèmes du moment. Pour lui, l'Afrique doit être une solution, un atout, à l'avenir.

Emmanuel Macron, hôte de cette rencontre, a remercié ses homologues africains pour leur présence. A son tour, le président français a évoqué les menaces sécuritaires en Afrique. Et pour lui, comme pour Félix Tshisekedi, la solution militaire est nécessaire, mais ne doit pas être la seule envisagée.

Le Forum s'est ouvert au lendemain du 101e anniversaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale. Dans un monde qui évolue, dans lequel les équilibres changent, et où certains pays sont tentés par un repli sur soi, Emmanuel Macron a souligné l'importance de la coopération internationale, pour ne pas reproduire les scénarios et les erreurs du passé.

En marge de ce forum, le président français a invité à un déjeuner de travail le Tchadien Idriss Deby, le Nigérien Mahamadou Issoufou et le Malien Ibrahim Boubacar Keïta. Officiellement, il n'y a pas eu d'ordre du jour pour cette rencontre.

La rencontre de Paris intervient dans un contexte particulier, les attaques d'ampleur n'ont cessé de se multiplier ces dernières semaines au Mali et au Burkina Faso. Quelle réponse apporter alors à cette escalade meurtrière ? Les quatre chefs d'État ont notamment échangé autour des annonces faites la semaine dernière par la ministre française des Armées Florence Parly, qui avait déclaré que des forces spéciales seraient mises à disposition par des pays européens au Mali, en 2020, en soutien à l'armée nationale.

Gaule D'Ambert

GABON

Grève illimitée des agents d'impôts

A cause du retard accumulé pour la paie de leurs primes, les agents d'impôts, fonctionnaires gabonais en charge du prélèvement et de la collecte des recettes de l'État, ont débrayé. Ils ont voté à l'unanimité pour une grève générale illimitée à compter de ce lundi 11 novembre dernier. La principale cause du mouvement n'est autre que *«des retards chroniques dans le paiement d'une prime de motivation»,* selon un observateur.

«Le dernier jour ouvrable du mois devait être celui retenu pour le paiement des primes. Nous constatons avec regret que, jusqu'au 11 novembre 2019, les primes ne sont pas payées. Ce mouvement ne sera levé que lorsque le gouvernement décidera de parler franc-jeu», a prévenu le président du Syndicat des professionnels des impôts Sylvain Ombindha Talheywa.

Les grévistes après le déclachement du mouvement

Le Gabon, à l'instar d'autres pays de la sous-région d'Afrique centrale dont la production pétrolière est en déclin depuis la fin des années 1990 mise énormément sur les recettes hors pétrole. La grève des agents d'impôts risque d'impacter une économie encore très fragile. Dans la mesure où elle pourrait provoquer d'importantes pertes financières qui s'élèveraient à environ 2 milliards de francs CFA. Ce qui conforte la thèse de Sylvain Ombindha Talheywa qui estime qu'*«Un jour non travaillé par les fonctionnaires d'impôts peut valoir une perte estimée à une somme d'argent variant entre 1,5 et 2 milliards de francs CFA. Nous sommes fermes. Autant de jours qu'ils laisseront passer, autant d'argent coulera sous les ponts»,* a-t-il fait savoir.

Le gouvernement du Gabon, affirmé pour sa part que la grève ne concerne qu'une poignée d'individus.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Tarifs d'abonnement

Congo	182 Euros
6 mois	Autres pays d'Afrique
Retrait sur place: 15.600	96 Euros
Expédié: 23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place: 31.200	96 Euros
Expédié: 46.800	192 Euros
France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
91 Euros	100 Euros
	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

LOANGO ENVIRONNEMENT

Société anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 10.000.000 de Francs CFA
Siège social: 42, Boulevard Loango, B.P.: 5361, Pointe-Noire, République du Congo R.C.C.M.: CG/PNR/12 B 373

Aux termes d'un acte, en date, à Pointe-Noire, du 29 octobre 2019, enregistré sous le numéro 9413, folio 206/7, la société Loango Environnement, société anonyme avec Administrateur Général, au capital social de 10 000 000 de F. CFA, ayant son siège social au 42, Boulevard Loango, Côte Mondaine, B.P.: 5361, Pointe-Noire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/12 B 373, et la société Tecor Congo, société à responsabilité limitée au capital de 61 000 000 de F. CFA, ayant son siège social au 42, Boulevard Loango, Côte Mondaine, B.P.: 5361, Pointe-Noire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/08 B 496, ont établi un projet de fusion par absorption de la société Tecor Congo par la société Loango Environnement.

Il a été notamment convenu que:

-la société Tecor Congo apporte à la société Loango Environnement la totalité de son actif évalué à 1 181 198 137 F. CFA et de son passif évalué à 1 339 387 161 F. CFA ;

-la société absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la société absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la date d'effet de la fusion et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée ;

-s'il venait à se révéler ultérieurement une différence, en plus ou en moins, entre le passif pris en charge par la société absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la société absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre ;

-toutes les parts sociales de la société Tecor Congo étant détenues en totalité par la société Loango Environnement, société absorbante, conformément aux dispositions de l'article 191 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, il n'y aura pas lieu de procéder à une augmentation du capital de la société Absorbante ni à fortiori à l'émission de nouveaux titres ;

-les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la société Tecor Congo, dûment visés, seront remis à la société Loango Environnement.

La fusion sera réalisée en date d'effet du 1er octobre 2019, nonobstant la date d'approbation de l'opération par l'Assemblée générale de la société absorbante.

Dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
L'administrateur Général

ECHOS DES COMMISSIONS/CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

Présentation de la Commission Episcopale de la Famille et la Vie

I. Présentation

La Commission épiscopale de la famille et la vie (CEFV) comporte un évêque président élu par la Conférence épiscopale parmi ses membres de droit. Elle dispose d'un(e) secrétaire général(e) ou d'un(e) coordonnateur(rice) national(e) nommé (e) pour un mandat de trois (03) ans, deux (02) fois, sous l'autorité du président de la commission.

L'organisation interne comprend: un couple secrétaire, un couple responsable de la formation, un gestionnaire des biens et matériels, des couples membres, des aumôniers diocésains de la pastorale de la famille.

Au cours de la session de formation sur la pastorale familiale, tenue du 30 mai au 1er juin 2019, au Monastère des sœurs Clarisse de Djiri; l'organisation interne s'est enrichie par la mise en place des couples référents. Ces derniers répandront chacun la Bonne Nouvelle de la Famille et la Vie, selon sa zone de compétence. Ils joueront concrètement le rôle de foyers au niveau de trois zones interdiocésaines à savoir: Pointe-Noire – Dolisie – Nkayi; Brazzaville – Kinkala – Gamboma; Ouesso – Owando – Impfondo.

II. Objectifs de la commission

Présidée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma avec pour secrétaire générale ou coordonnatrice, sœur Rolande Solange Milandou, religieuse de la Congrégation des sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, la Commission épiscopale de la famille et la vie, organe technique en matière familiale a pour objectif général, la promotion de la famille. Cet objectif principal se décline en objectifs spécifiques suivants: - Vulgariser le magistère universel, le magistère local sur la famille à l'endroit des diocèses. - Présenter au peuple de Dieu, chrétiens ou non de notre pays, une formulation aussi complète et ordonnée que possible des droits fondamentaux propres à notre société naturelle et universelle qu'est la famille. - Tenir des sessions de formation des agents pastoraux.

L'évêque et les participants à la session de formation à Djiri

III. Perspectives

La commission a prévu d'organiser deux activités: une session de formation et un pèlerinage. Elles auront lieu respectivement du 26 au 30 novembre 2019 et du 19 au 22 mars 2020.

IV. Conclusion

L'impact du travail effectué par la commission de la famille et la vie, dépend de la contribution de chacun de nous, responsable à son niveau en cette Eglise du Congo-Brazzaville. Cette Eglise appelée à vivre et à présenter au monde le vrai visage de Dieu par la famille. Comme l'avait dit Albert Camus: *«La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent».*

Construisons notre Eglise par la famille.

La COMMISSION

ANNONCE

Samedi 23 novembre 2019, les fraternités catholiques de l'archidiocèse de Brazzaville vont célébrer le 55e anniversaire de leur existence à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur, à partir de 9h 00. Une série d'activités est prévue notamment la marche à travers quelques artères de la ville de Brazzaville. La marche prendra fin à Javouhey le berceau des fraternités.

Que Dieu bénisse les fraternités catholiques de Brazzaville.

VATICAN

Le Pape a reçu le Président Gonçalves Lourenço d'Angola

Le Pape François a reçu en audience le Président de la République d'Angola, M. João Manuel Gonçalves Lourenço, le mardi 12 novembre 2019. Par la suite, Mgr Mirosław Stanisław Wachowski, sous-secrétaire aux relations avec les États, a rencontré le ministre des Affaires étrangères du pays, M. Manuel Domingos Augusto, a précisé un communiqué du Vatican.

Le Pape recevant le président de l'Angola

Au cours des *«entretiens cordiaux»,* qui ont souligné *«les bonnes relations entre le Saint-Siège et l'Angola et la contribution appréciée de l'Église catholique dans de nombreux secteurs de la société»*, une attention particulière a été accordée à certains aspects de l'accord bilatéral signé au Vatican le 13 septembre dernier. La situation dans le pays, avec *«une attention particulière pour les efforts visant à favoriser le développement et le maintien de la paix sociale»*, a aussi été discutée.

Rappelons que l'accord-cadre, signé entre le Saint-Siège et la République d'Angola le 13 septembre 2019, définit le cadre juridique des relations entre l'Église catholique et l'État angolais. En particulier, *«la personnalité juridique publique de l'Église et de ses institutions est reconnue, ainsi que le libre exercice de sa mission apostolique et son apport spécifique dans les différents domaines de la vie sociale».*

L'accord entrera en vigueur lors de l'échange d'instruments de ratification.

(Sources vaticanes)

COMMISSION DIOCÉSAINE DE MUSIQUE ET ARTS SACRÉS (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Solennité de Sainte Cécile et Récollection de l'Avent

L'abbé Jonas Koudissa, président de la Commission diocésaine de musique et arts sacrés (CDMAS), annonce aux curés des paroisses, aux responsables diocésains et paroissiaux des chorales, des amis du grégorien et des scholas populaires, que la solennité de Sainte Cécile, patronne des musiciens, fixée au 22 novembre tombe cette année un vendredi. Afin de favoriser une participation effective de tous, elle sera fêtée en célébration extérieure, le samedi 23 novembre 2019, à la Paroisse Saint Paul de Madibou.

Le Bureau de la CDMAS dont les aumôniers diocésains des groupes chantants (chorales, Scholas, ADG) font partie, a jugé opportun, comme par le passé, d'organiser à la même occasion la Récollection diocésaine d'entrée en Avent. Elle commencera à 9 heures précises et portera sur le thème choisi par l'archevêque pour cette année: *«Chrétien de Brazzaville, qu'as-tu fait de ton baptême?»*

Le père Raphaël Bazebizonza de la Compagnie de Jésus prêchera cette récollection qui s'achèvera sur la messe solennelle de Sainte Cécile. L'animation liturgique sera assurée par les groupes de la Paroisse d'accueil.

A rappeler que le port de la tenue diocésaine est de rigueur et qu'un contrôle de présences sera fait. Par la même occasion, tous les groupes chantants sont priés d'apporter leur contribution pour le fonctionnement des activités de la CDMAS qui, cette année sont consacrées au Jubilé Mgr Barthélemy Batantu, ancien archevêque de Brazzaville et grand musicien de l'Eglise locale. Cette contribution s'élève à 9.000 frs, soit 1.000 frs/mois.

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Avis d'Appel d'Offres

Pour la mise à jour du Datacenter et acquisition d'un outil de supervision des infrastructures de la fibre optique inter-administration à Brazzaville

Projet: PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Acheteur: GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Pays: CONGO
Crédit N°.:IDA- 60 230 CG
AAO N°: 02/MPSIR/PRISP/AOI/F/UCP-19
Emis le: 08 novembre 2019

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de Mise à jour du Datacenters et acquisition d'un outil de Supervision des infrastructures de la Fibre optique Inter Administration (FIA) à Brazzaville. «Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire».

2. Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir: Mise à jour du Datacenters et acquisition d'un outil de Supervision des infrastructures de la Fibre optique Inter Administration (FIA) à Brazzaville. Le présent dossier d'appel d'offre est constitué en un seul Lot Unique, lequel est subdivisé en deux Sous-lots fonctionnels ci-après:

Sous-lot 1: Aménagement de l'environnement physique du Datacenter et de la salle de supervision de Brazzaville;
Il s'agit de la fourniture et de l'installation des matériels pour l'aménagement d'une part, du nouveau Datacenter dans le nouvel immeuble du Ministère des finances et du budget, et d'autre part, de la salle de supervision des infrastructures de la FIA dans les locaux de la DGI. Ce sous-lot devra couvrir: les modules de confinement, les travaux de gros et seconds œuvres, la climatisation, les installations électriques, le contrôle d'accès, la vidéosurveillance, le système de détection d'incendie, le système de gestion des infrastructures et le câblage.

Sous-lot 2: Fourniture, installation et intégration d'une plateforme de service dans le Datacenter et dans la salle de supervision à Brazzaville.
Il s'agit de la fourniture et de l'installation des matériels pour la nouvelle urbanisation du Datacenter de Brazzaville, mais également l'acquisition du système de supervision des infrastructures réseaux et systèmes de la FIA. Ce sous-lot devra couvrir: le réseau Ethernet, le réseau IP, la consolidation des serveurs, la consolidation des racks/serveurs Sun/oracle et la plateforme de supervision.
Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des 5 dernières années (et le montant cumulé des marchés similaires exécutés par le soumissionnaire au cours de la même période devra être au minimum de 1,8 millards ou équivalent).

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) - version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 de la Banque Mondiale, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP),Tél: 22 614 41 81/06 834 47 00; E-mail: prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous:
rue du Tourisme n° 03 quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville; Tél: (+242) 22 614 41 81/04 032 22 81/ 06 834 47 00
Email:prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA en espèces, non remboursable. La méthode de paiement sera en espèces. En plus du mode de paiement en espèces indiqué, le mode par paiement bancaire est acceptable à partir des coordonnées bancaires ci-après: N° de compte (IBAN) 30019 10001 10721400001 48 SWIFT: CNNGCGCGXXX. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et le dépôt au siège du projet pour les soumissionnaires locaux.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 décembre 2019 à 14 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous, le 20 décembre 2019 à 14 h15 minutes.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de 35 millions de FCFA.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:
Nom de l'Agence d'exécution: **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**

Nom du bureau: **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Adresse du bureau: 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 06 834 47 00/04 032 22 81
Adresse électronique: prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 08 novembre 2019

Le Coordonnateur,

Jean-Noël NGOULOU

15e ÉDITION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ECOLE CATHOLIQUE

Ouvrir l'éducation à la formation intégrale de chacun et de tous

Organisée par la Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDUC), la 15e édition du Conseil national de l'Ecole catholique s'est déroulée sur le thème: «L'Ecole Catholique face aux défis de l'éducation à l'humanisme solidaire pour construire une civilisation de l'amour». C'était du 15 au 17 octobre 2019, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Placée sous l'autorité de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville et président de la CEEDUC, la cérémonie d'ouverture a été caractérisée par les allocutions de sœur Agnès Clarisse Nkourissa, secrétaire générale de la CEEDUC, et du président.

Mgr Anatole Milandou

Soeur Agnès Clarisse Nkourissa

Les assises de l'Ecole catholique ont eu pour modérateurs Raoul Sika, les deux premiers jours et Antoine Bouba Bouba, le dernier jour, tous deux membres de la CEEDUC. Pendant cette session, les directeurs de l'Ecole catholique de chaque diocèse se sont exprimés à tour de rôle, selon l'ordre ci-après: Directeur diocésain de l'Ecole catholique (DDEC)/Pointe-Noire par le père Vianney Kiabiya; DDEC/Dolisie par Bonaventure Ngoma Ibinga; DDEC/Ouesso par l'abbé Franck Daniel Nzika; DDEC/NKayi par Albert Mangoubi-Ngoma; DDEC/Kinkala par l'abbé Jean Baptiste Kintombo; DDEC/Owando par Georges Okogna Ossie; et le DDEC/Gamboma par l'abbé Zeus Jules R. Okandza. Leurs différentes communications ont porté sur la radiographie de l'Ecole catholique de leurs diocèses respectifs suivant le plan ci-après: ce qui a été réalisé, ce qui n'a pas été réalisé, les difficultés rencontrées et les suggestions pour l'avenir.

La secrétaire générale de la CEEDUC après avoir demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des hommes et femmes, décédés en plein exercice de leur fonction, a affirmé: *«Cette 15e Session du Conseil national de l'Ecole catholique se tient à un moment particulier de l'histoire de l'Ecole catholique renaissante. Elle se réalise sur fond de crise multidimensionnelle.» «Nous avons tenu à ce pari, celui de tenir les assises de ce conseil dont le thème est révélateur. Ce thème a été choisi et appuyé par la Congrégation pour l'éducation Catholique. Il a été débattu à New York, lors du congrès de l'Office international de l'enseignement catholique (OIEC) et l'engagement a été pris par les Etats pour continuer la réflexion.»*, a dit sœur Agnès Clarisse Nkourissa. Avant de relever: *«L'année scolaire qui vient de s'écouler a été semblable aux précédentes. Toutes les activités administrative, pédagogique, financière et pastorale ont été réalisées avec succès, atteignant pour certaines les 80%. Il est vrai, nous n'avons pas visité certaines directions diocésaines de l'Ecole catholique pour la simple raison que nous nous sommes concentrés sur le voyage de New York. Ce défi est à relever au titre de l'année scolaire 2019-2020. Un calendrier de visite est en cours de préparation par nos services techniques. Sur le plan de notre participation à l'effort d'intégration sous régionale et au renforcement de la coopération internationale en matière d'éducation, l'année scolaire 2018-2019 a été marquée par la rencontre de Libreville avec tous les responsables nationaux de la sous-région Afrique Centrale. La participation au congrès de l'OIEC, à New York du 5 au 8 juin 2019. (…) Sur le plan national, l'année scolaire écoulée a été l'occasion pour les acteurs et les partenaires traditionnels de l'Ecole catholique de poursuivre leurs précieux efforts en faveur du développement de celle-ci.»*

Au sujet des résultats techniques enregistrés aux examens d'Etat au titre de l'année scolaire 2018-2019, ceux-ci ont été encourageants, a souligné la secrétaire générale de la CEEDUC, qui a remercié les directeurs diocésains de l'Ecole catholique, pour ce travail louable. L'oratrice a poursuivi: *«J'en appelle à la conscience des uns et des autres pour que ces frais de fonctionnement arrivent à temps à la CEEDUC, pour lui permettre d'exécuter son plan d'action à temps. Surtout que celui de cette année est très chargé en activités. C'est l'occasion de réitérer mes remerciements à tous les directeurs diocésains qui s'y prennent à temps. Ici et maintenant, j'en appelle à toutes et à tous que des efforts doivent être faits pour la mise en œuvre du Projet «Ecole Verte» qui a été retenu au congrès de l'OIEC, comme projet innovant et qui devra désormais se réaliser dans toutes les écoles catholiques du monde entier.»*

L'envoi en mission des conseillers

S'exprimant à son tour, le président de la CEEDUC a déclaré: *«L'humanisme que les institutions éducatives catholiques sont appelées à construire – comme l'affirmait saint Jean-Paul II – est celui qui «se bat pour une vision de la société centrée sur la personne humaine et ses droits inaliénables, sur les valeurs de la justice et de la paix, sur une relation correcte entre individus, société et État. C'est ainsi que l'on grandit ensemble et que l'on mûrit en comprenant les besoins des autres. La communauté éducative, à travers un patient travail quotidien, génère ainsi une large inclusion qui dépasse les murs de l'école et qui s'étend par sa force transformatrice à la société toute entière en favorisant la rencontre, la paix et la réconciliation. Nous devions tous veiller à cela et Sa Sainteté le Pape François nous y invite ardemment.»*

Peu avant de conclure son allocution, le président de la CEEDUC a fait savoir: *«C'est pourquoi je vous souhaite à tous de poursuivre cette mission éducative dans la joie de l'action et la patience de l'écoute. Ne perdons pas confiance! Comme le disait sainte Elizabeth Ann Bailey Seton, nous devons «regarder vers le haut» sans aucune crainte. Travaillons pour libérer l'éducation d'un horizon relativiste et l'ouvrir à la formation intégrale de chacun et de tous.»*

Une vue des participants

En sus des interventions des directeurs de l'Ecole catholique des différents diocèses, ces assises ont été également marquées par le compte rendu du congrès de l'OIEC tenu à New York, fait par Raoul Sika, les exposés de Raoul Sika sur: *«Eduquer à l'humanisme solidaire: changer de lunettes»*, d'Alphonse Kombo sur le thème: *«Comment humaniser l'éducation dans un monde miné par les antivaleurs?»*, d'Antoine Bouba Bouba ayant pour titre: *«Le Pacte éducatif selon la vision de Sa Sainteté le Pape François»*, et de Bernard Kouba sur le thème: *«Les six défis de la génération 2050».*

De même, les partenaires et associés de l'Ecole catholique ont présenté des communications: la coordination de l'Union des supérieurs majeurs du Congo, par sœur Ursule Pétronille Tsimambakidi, l'Association Rura, Médecins d'Afrique, la Mutuelle Santé Famille Congo, l'Ecole spéciale, Afrishool.

La cérémonie de clôture a été caractérisée par le mot de remerciements de Sr Agnès Clarisse Nkourissa, et la lecture de la déclaration finale, faite par Jean Baptiste Kodia. Cette cérémonie a été clôturée par la messe présidée par l'abbé Lambert Kionga, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la Conférence épiscopale du Congo. Elle a été concélébrée par les abbés Franck Daniel Nzika, vicaire général de Ouesso et directeur diocésain de l'Ecole catholique; Jean Baptiste Kitiombo, directeur diocésain de l'Ecole catholique de Kinkala; Zeus Jules Okandza, directeur diocésain de l'Ecole catholique de Gamboma; Silvère Jonas Mambila, assistant du DDEC de Gamboma; et le père Vianney Kiabiya, DDEC de Pointe-Noire. L'homélie du célébrant principal s'est focalisée sur les antivaleurs en milieu scolaire et il a exhorté les acteurs de l'Ecole catholique à devenir et à demeurer des artisans de la bonne éducation et de la bonne formation dans leurs milieux respectifs. Au terme de la célébration eucharistique, l'abbé Lambert Kionga, au nom du président de la CEEDUC, a envoyé en mission les conseillers afin qu'ils soient des témoins authentiques de l'évangile dans leurs structures scolaires respectives.

Gislain Wilfrid BOUMBA

XXXIIIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-C-

«C'est par votre persévérance que vous obtiendrez la vie»

***Textes**: Ml 3, 19-20a; Ps 97 (98); 2 Th 3, 7-12; Lc 21, 5-19*

A mesure que nous approchons de la fin de l'année liturgique, l'Eglise nous propose de méditer sur ces phénomènes de violence et de mort, symboles de la fragilité de notre monde: *«des jours viendront où il ne restera pas pierre sur pierre. Tout sera détruit»*. Les médias nous parlent sans arrêt des malheurs du monde: le terrorisme, les inondations, les tremblements de terre, les ouragans, les typhons, les attentats, les enlèvements, les viols, les meurtres, les abus sexuels, les nettoyages ethniques, les campagnes de haine, etc. Au cours de l'histoire, que de violences destructrices! Que *«de guerres et de désordres»*, que de *«tremblements de terre… de famines et d'épidémies»!*

Oui, les belles choses que nous aimons disparaîtront, toutes les œuvres humaines auront une fin, ceux à qui nous sommes attachés décèderont, et nous-mêmes, nous mourrons: *«Tu es poussière et tu redeviendras poussière»*. Devant cela, la difficulté est de deux ordres je crois. Tout d'abord, nous avons du mal à regarder la réalité en face sans désespérer: à voir ces destructions, ces morts, ces anéantissements qui traversent l'humanité siècles après siècles et qui sont, sinon la fin du monde, du moins la fin d'un monde et de choses infiniment précieuses, y compris en notre siècle et dans chacune de nos vies. Ensuite, nous ne pouvons donner aucun sens religieux à cela, et même aucun sens raisonnable à ces destructions et horreurs. Alors, que dire, que faire? Peut-être rejoignons-nous parfois le regard désabusé de Qohélet: *«Vanité des vanités, tout est vanité!»*. Ou plus souvent le cri de Job: *«Maintenant mon âme en moi s'épanche; des jours d'affliction m'ont saisi. La nuit transperce mes os, et ce qui me ronge n'a pas de répit»* (Job, 30,16-17). Et notre prière, notre prière trouvant difficilement ses mots, notre prière de pauvres, rejoint ici le cri de toute l'humanité.

Et puis, peut-être, sans doute, nous sommes appelés à agir. À agir pour un peu de bonté et de paix. À agir petitement, pauvrement sans doute, humblement, avec une lumière fragile et ténue, mais appelés à agir pour le bien et non pour le mal, pour la vie et non pour la mort. Répondre au mal par la compassion et la prière. Répondre au mal en agissant un peu moins mal. Réponses insuffisantes, réponses fragiles, mais qui disent quelque chose de l'honneur de l'humanité. Alors, que dire, que faire? Prier, compatir, agir, bien sûr. Mais aussi écouter une parole et nous laisser relever par elle. Ecoutons une parole qui nous dépasse, une Parole qui vient de plus loin que tout. Une parole qui dit à la fois l'attente de toute l'humanité et l'espérance du peuple d'Israël: *«Le Soleil de justice se lèvera: il apportera la guérison dans son rayonnement»* nous dit le prophète Malachie (Ml 3, 20). Il y a bien d'autres manières dans la Bible de dire et d'annoncer cette espérance. Quelque chose qui ne peut venir que de Dieu, qui détruira le mal, et qui essuiera toutes larmes de nos yeux. Quelque chose d'inimaginable, de radicalement neuf. Et, en même temps, quelque chose d'infiniment simple: *«pas un cheveu de votre tête ne sera perdu»* nous dit Jésus.

Oui, ce que nous attendons dans le secret de nos cœurs, et ce qui nous est annoncé aujourd'hui, c'est quelque chose de lumineux, de bon, et qui sera la victoire du Dieu vivant contre toute destruction. Cette victoire de la vie sur la mort, elle a pour nous un visage, le Christ en sa Pâque. *«C'est par votre persévérance que vous obtiendrez la vie»*, nous dit Jésus, persévérance dans la foi, dans l'espérance, dans la fidélité au Christ. Nous arriverons alors au *«Jour du Seigneur»* avec joie et confiance.

Savoir demeurer fidèles à la Parole de Dieu à travers les jours qui passent, porter le poids du temps présent malgré les souffrances et la maladie, continuer à vivre au jour le jour sans perdre la confiance dans le futur de Dieu, voilà le programme que nous propose le Christ. Si le Seigneur nous parle de la fin du monde aujourd'hui c'est pour nous rassurer et pour replacer le temps qui nous est donné dans sa juste perspective. Ce temps est un cadeau de Dieu que nous devons utiliser le mieux possible. L'évangile d'aujourd'hui n'est pas un texte sur la fin des temps, mais bien une parole d'espérance qui nous invite à construire un monde de justice, de paix, de fraternité et d'amour maintenant. Saint Pierre disait aux premiers chrétiens: *«Soyez toujours prêts à rendre compte, à tous ceux qui vous le demandent, de l'espérance qui est en vous»* (1 Pierre 3, 15). Nous n'allons pas à l'église parce que nous avons peur de ce qui se passe autour de nous, parce que nous sommes découragés, déçus, frustrés, mais parce que nous voulons recevoir la force de travailler à la construction d'un monde nouveau, d'un monde meilleur, d'un monde plus humain.

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

REMORQUAGE
ET VOITURE
DE REMPLACEMENT
GRATUITS

SAHAM ASSURANCE AUTO

En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins.
En cas de choc ou de panne, le constat, le remorquage et la voiture de remplacement sont gratuits. Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

ASSISTANCE
05 053 58 58

www.sahamassurance.cn

SAHAM
Assurance
member of Sanlam group

3e ÉDITION DE LA CAMPAGNE D'ORIENTATION SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE

La bonne orientation assure la paix sociale

En collaboration avec les ministères en charge de l'Enseignement et de la formation, le ministère de l'Enseignement supérieur a organisé du 29 au 31 octobre 2019 à Brazzaville, à l'intention des nouveaux bacheliers et étudiants, la 3e édition de la campagne d'information pour l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle.

Les étudiants et futurs étudiants ont été édifiés sur la nécessité d'être bien orientés. Car, une orientation efficace aide à réduire le risque d'une masse des diplômés sans emploi et de nombreux rebuts, avec pour conséquence, à terme, des tensions sociales.

Grâce à cette campagne d'information, les étudiants ont la possibilité de choisir leur future profession en toute responsabilité. D'autant plus que la bonne orientation permet l'établissement d'une adéquation entre les séries et filières de formation d'une part, et les capacités, les aptitudes, les aspirations les motivations des élèves et/ou étudiants, d'autre part, selon le ministre Bruno Jean Richard Itoua. Toujours pour ce dernier, les parents et l'Etat n'ont pas le droit d'imposer aux enfants ce qu'ils doivent faire, mais ils doivent plutôt les orienter à réaliser un choix de formation susceptible de leur offrir un emploi à la fin de leurs études.

Le ministre de la formation qualifiante et de l'emploi, Nicéphore Fylla de Saint Eudes, paneliste, a peint un tableau peu reluisant de l'employabilité des jeunes au Congo. Il a indiqué une étude réalisée en 2016, concernait un échantillon de 1.280.000 jeunes dont l'âge se situe entre 15 et 29 ans. Il en ressort qu'un taux de décrochage scolaire de 54%, soit environ 688.000; 30% au moins sont encore à l'école. Une question était posée à ceux-ci: à la fin de vos études, quels sont vos secteurs potentiels de travail? 70% des jeunes s'intéressent aux métiers de bureau, d'enseignement, de profession libérale, et seulement 0,7% à l'agriculture, et 7% à l'industrie. Pour le ministre Fylla, il y a un problème d'orientation à la base. *«L'absence de conseillers d'orientation n'a pas permis aux jeunes de lier leur désir de métier avec les besoins de l'économie nationale et le marché du travail»*, a-t-il estimé. Aussi a-t-il suggéré pour une bonne orientation que soient pris en compte les trois facteurs que sont les désirs d'emploi, les besoins de l'économie nationale et la situation du marché du travail. Les diplômes délivrés par l'administration congolaise ne sont pas toujours en adéquation avec le marché du travail.

Pour pallier le problème d'orientation, les organisateurs de la campagne plaident pour l'ouverture d'une formation à l'Université Marien Ngouabi des conseillers à l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle.

Bruno Jean Richard Itoua

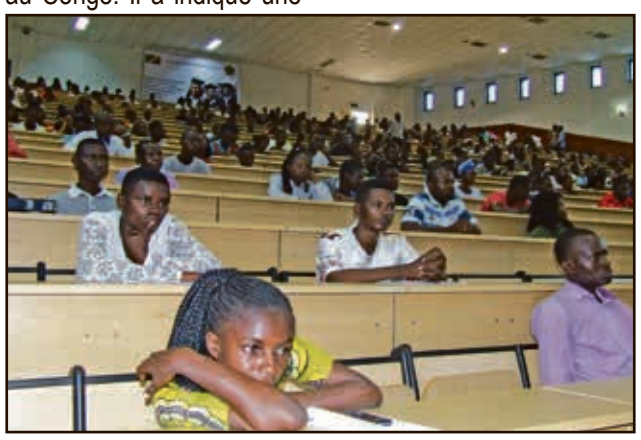

Les étudiants suivant attendivement la communication du panel pendant la campagne d'orientation

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

RENCONTRE CITOYENNE

Léonidas Mottom face aux étudiants ressortissants de la Sangha

Deuxième questeur de l'Assemblée nationale, Léonidas Carrel Mottom Mamoni, en sa qualité de député de Ouesso 2, a organisé samedi 2 novembre à Ouenzé une rencontre citoyenne avec les bacheliers, anciens et nouveaux, ressortissants du département de la Sangha. But de la rencontre: échanger autour des valeurs de solidarité et de persévérance face aux difficultés qui surgissent le long du parcours universitaire et de l'orientation des jeunes bacheliers suivant les filières.

Léonidas Carrel Mottom Mamoni

L'idée est de réfléchir à comment travailler en se donnant la main afin qu'aucun étudiant ne décroche faute de soutien. Mais pour réussir un tel pari, le député de Ouesso 2 estime que les étudiants devraient s'organiser en équipe pour avoir la maîtrise des effectifs, afin de bien repartir les avoirs.

Le député de Ouesso 2 a en outre encouragé les nouveaux bacheliers à croire en eux-mêmes et à mieux s'orienter en choisissant leur filière en fonction des exigences du marché du travail, pour espérer s'intégrer dans la vie professionnelle à l'issue de leur formation. Aux anciens étudiants et diplômés, il a demandé de ne pas toujours avoir l'œil sur la Fonction publique, mais d'être entreprenant. Car l'Etat providence est mort. Chacun doit se battre pour sa survie, selon lui. A ceux qui exercent déjà une affaire, Léonidas Carrel Mottom Mamoni les a exhortés à persévérer malgré les temps difficiles et un environnement peu propice aux affaires.

Des matériels didactiques ont été distribués aux nouveaux bacheliers.

M. M. M.

VEUVAGE

L'ONDV&OC entend éradiquer les pratiques dégradantes

En partenariat avec le Programme concerté pluri-acteurs Congo (PCPA), la Communauté française pour la solidarité Internationale (CFSI), l'Œuvre Notre-Dame des veufs et des orphelins du Congo (ONDV&OC) a organisé le 30 octobre 2019 au Centre médico-social de Moungali, à Braz-

Principalement animé par François Xavier Mayouya Mifoundou, cette 2e réunion a connu la participation des représentants du groupe vulnérable (veuves leaders), des habitants du quartier, des autorités administratives déconcentrées, des membres du consortium, etc.

La réunion a porté sur l'examen et l'adoption d'une pétition, tout comme sur la présentation des extraits de la loi n°073/84 du 17 octobre 1984 portant *«Code de la famille»*, notamment le titre XIV sur le veuvage. Des rites coutumiers de deuil qui ne peuvent être imposés ni au veuf ni à la veuve ont été mis en relief.

La démarche retenue pour ce projet a deux objectifs: informer, d'une part, la Force publique de l'existence d'un projet de loi datant de 2015 et relu en mai 2016 abordant les aspects relatifs au veuvage et, d'autre part sensibiliser la Force publique sur les aspects très avantageux édictés et exposés clairement dans le *«Code des personnes et de la famille»* en lien avec la problématique des droits successoraux des personnes mariées coutumièrement, et sur les règles juridiques innovantes contenues dans ce code.

«Le but visé est que l'Etat s'approprie ce projet pour aider la population congolaise victime des rituels dégradants», a indiqué François Xavier. Plusieurs canaux de sensibilisation ont été ciblés pour mener à bien ce projet et atteindre cet objectif: les écoles, les églises, les ministères, les opérateurs de téléphonie mobile, les médias…

Pour rappel, la première réunion avait consisté à mettre en place un cadre de concertation pour faire avancer le projet de défense des droits de la veuve et de l'orphelin. Des personnes ressources (universitaires, sociologues anthropologues, historiens et des philosophes) y avaient réfléchi pour faire évoluer la situation de la veuve.

L'ONDV&OC a également bénéficié du soutien de l'Agence française de développement (AFD) et de l'Union européenne (UE) pour cette activité.

Les participants à la réunion

Vitia KOUTIA et Diachiley MASSAMBA
(Stagiaires)

OFFRE D'EMPLOI

ANNONCE NUMERO: BRAZZAVILLE-2019-030

POSTE VACANT: GARDE DU CORPS (BODYGUARD)
Grade - FSN-05
Contrat à durée indéterminée

DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE: 13 Novembre 2019
DATE DE CLOTURE: 27 Novembre 2019

EXIGENCES DU POSTE:
- Avoir au moins un BEPC ou équivalent
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et française (niveau 3 & 4)
- Justifier d'au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité.

TACHES PRINCIPALES:
Sous la supervision du superviseur des gardes du corps, le/la titulaire du poste assumera les fonctions de garde du corps affecté au service de l'Ambassadeur sous le commandement du chef de la sécurité ainsi que de son adjoint. Il/elle sera chargé(e) de fournir un environnement sûr pour la conduite de la politique étrangère et sera responsable de la protection de l'Ambassadeur, d'autres personnels et visiteurs officiels contre toute atteinte physique.

COMMENT POSTULER:
L'Ambassade des Etats-Unis à Brazzaville a modernisé son processus de recrutement. Désormais, toutes les demandes d'emplois devront se faire au moyen de son outil de recrutement électronique dénommé ERA (Electronique Recrutement Application) disponible sur son site web: https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

Pour de plus amples informations sur cette offre d'emploi, prière de visiter le site web: https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs/ ou contacter le bureau des Ressources Humaines (tél: 06-612-2000/06-612-2109/06-612-2073/06-612-2133, email: BrazzavilleHRjobs@state.gov)

N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

Merci de votre intérêt pour l'Ambassade des USA à Brazzaville.

Bonne chance!

ANNONCE LEGALE
«STEG-IS CONGO»
Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au Capital de 10.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: 91, rue Bassoundi,Moungali / Brazzaville.
RCCM: CG/BZV/15 B 6023.
REPUBLIQUE DU CONGO.

RADIATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général dénommée «KORKED Jamil», en date du dix-huit octobre deux mil dix-neuf, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le huit novembre 2019 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville les huit novembres, sous Folio 202/35, n° 3625, la dissolution anticipée a été décidée.

En conséquence, conformément à l'article 201 alinéa 4 de l'acte uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, la dissolution de la société entraine la transmission universelle du patrimoine de ladite société à l'actionnaire unique sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été faite en date du 11 novembre 2019, sous le numéro 19 DA 397.

Pour avis

TOTAL E&P CONGO

Total finalise la sélection des candidats à son incubateur Total Startup Center

Après la campagne d'appel à projets qui s'est déroulée du 26 août au 27 septembre 2019, 19 projets ont été présélectionnés parmi les 604 déposés. Ainsi, l'ultime étape de la sélection des candidats au Total Startup Center s'est déroulée du 6 au 7 novembre 2019 à l'hôtel Double Tree by Hilton, sous la direction de Didier Sylvestre Mavouenzela, président de la chambre de commerce de Pointe-Noire.

Soutenance de projet par un candidat

Dix-neuf candidats retenus ont tour à tour présenté leurs projets devant le collège de jury composé de neuf membres, dont Martin Deffontaines, directeur général de Total E & P Congo. Après l'audition de tous les projets, le jury va sélectionner les candidats qui feront partie de la première promotion des bénéficiaires de cet incubateur mis en place par Total pour soutenir l'entreprenariat au Congo.
Moïse Kokolo, membre du jury, expert associé au Cabinet Fidafrica-PWC a apprécié ce projet en ces termes: *«L'initiative de Total E & P Congo est excellente. Les jeunes ont besoin d'un soutien, et le projet de Total répond à ce manque. Nous avons écouté les jeunes exposer des projets intéressants. Je pense qu'à la fin de l'opération, un certain nombre d'entre eux seront retenus, et je suis sûr que l'incubateur de Total accompagnera ces jeunes pour leur permettre de réaliser leurs projets»*.
Satisfaction aussi pour les candidats, à l'exemple de Mayet Horeb Daphnée qui a présenté le projet dit de ''covoiturage'': *«Notre projet consiste à pouvoir mettre en place un système de covoiturage avec application mobile pour pallier les problèmes de transports qu'on rencontre au quotidien. Le covoiturage consiste à pouvoir partager sa voiture avec d'autres personnes, c'est-à-dire prendre en cours de route des gens qui font le même trajet»*.

Soutenance d'un projet par une candidate

Quant à Gloire Nsoko, son projet s'intitule Gold banana ou Banane en or. ''Il porte sur la production de la poudre de banane. On procède par la déshydratation, le broyage et l'empaquetage dans des emballages biodégradables pour préserver l'environnement. Cette poudre peut être utilisée dans plusieurs domaines, notamment en médecine pour résoudre les problèmes de la colopathie, la constipation, le cancer de rein, et le diabète de type 2. La poudre de banane permet aussi de réduire la dépression nerveuse, grâce à sa propriété nutritive qu'est la sérotonine. Cette poudre peut également servir en pâtisserie et en laiterie pour la fabrication des gâteaux, biscuits, yaourts, laits en poudre et en liquide aromatisée. Elle peut aussi être utilisée à des fins cosmétiques pour revitaliser les cheveux. Je reste optimiste», a –t-elle conclu.
Au terme de cette phase de sélection, les candidats retenus bénéficieront d'un accompagnement personnalisé en termes de formation et de coaching, pendant une période allant de 6 à 12 mois selon le projet, quel que soit le domaine d'activités, ainsi que d'une préparation à l'élaboration de dossier de financement ou de levée de fonds.

ETUDE DE MAITRE SERGE NIATI - TSATY
NOTAIRE
Tél.: (+242) 05 549 29 00/06 444 52 48 - E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Etude sise au 62, Avenue de Energie, en face de l'Aéroport Agostino-Neto, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Serge MATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 21 octobre 2019, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire centre sous le numéro F: 195/40 N° 8834 le 22 octobre 2019; il a été procédé au changement de la dénomination de la Société DELTA FORAGE SARL en CONGO CONTRACTING, une transformation en Société Anonyme avec Conseil d'Administration, une augmentation du capital, une modification de l'objet social, un transfert du siège social ainsi que la nomination du PCA et du DG au domaine des timbres.

Les caractéristiques de ladite société sont désormais les suivantes:

Dénomination: CONGO CONTRACTING, en sigle «CC»;

Forme Juridique: Société Anonyme avec Conseil d'Administration;

Capital social: 15.000.000 de francs CFA;

Siège social: Camp 31 juillet, Pointe-Noire, Congo;

Objet social:
- Forage;
- Travaux publics;
- Bâtiment;
- Transport et logistique;
- Vente de matériaux divers;
- Extraction minière.

Présidente du Conseil d'Administration: Madame SLIM Jouliate;

Directeur Général: Monsieur ISSIFOU Idrissou;

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro 19 DA 1348 le 23 octobre 2019.

Pour annonce

Maître Serge NIATI-TSATY, Notaire

COMMUNIQUÉ

NOUS PORTONS À VOTRE ATTENTION QU'UNE SÉRIE DE MESSAGES FRAUDULEUX COMMUNIQUANT SUR UNE TOMBOLA ORGANISÉE PAR NOTRE ENTREPRISE CIRCULE ACTUELLEMENT.

AUCUNE TOMBOLA N'EST ORGANISÉE PAR LA SN PLASCO.

NOUS VOUS INVITONS À LA PLUS GRANDE VIGILANCE ET DÉCLINONS TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À CES ACTES QUI, NOUS LE RAPPELONS, SONT RÉPRÉHENSIBLES PAR LA LOI.

facebook
Source Mayo SN Plasco
MamieNova Congo

SN PLASCO S.A
Av.BITELIKA NDOMBI
BP: 863 Pointe Noire
République du Congo

www.source-mayo.net
www.mamienova.cg

MUSIQUE

Huit «grandes voix de la chanson congolaise» à l'unisson

Poète, chroniqueur et producteur culturel congolais, Sauve Gérard Ngoma Malanda a eu l'ingénieuse initiative d'unir huit «grandes voix de la chanson congolaise» dans le premier volume d'un album qui s'annonce explosif dénommé «Empreintes» qui sera disponible sur toutes les plateformes de téléchargement en décembre 2019. Ce, grâce «Congo Voices», un label qu'il a créé dans l'optique de contribuer à l'animation et la promotion de la vie culturelle du Congo, en général, et de la vie musicale en particulier.

La maquette de la pochette de l'album

Zao, Roga Roga, Saint Patrick Azan'o, Oxygène, Sheryl Gambo, Kosmos Moutouari, Romain Gardon, et Kerson sont les artistes qui ont été invités à interpréter dix textes qui portent tous l'estampille de Sauve-Gérard Ngoma Malanda.

Monsieur «Ancien combattant», Prix Découvertes RFI 1982, et «Missile», le leader de l'orchestre Extra Musica, interviennent dans deux chansons chacun: «Kongo dieto» et «Louzolo», pour le premier cité, «A.C. Léopards», et «Nicole», pour le second.

Les autres artistes ont interprété, chacun, une chanson. Kosmos Moutouari, ancien sociétaire des orchestres Bantous de la capitale et Trio CEPAKOS: «Sekele»; Romain Gardon, le leader du célèbre groupe SOS Salsa: «Elizabeth Baboté»; Oxygène, transfuge de l'orchestre Extra Musica et figure de proue de l'ensemble musical Universal Zangul: «Liwa ya mokomboso»; Kerson, ancien de Z1 International, Extra Musica, Universal Zangul et Génération Zangul évoluant actuellement en solo: «Lucinda»; Saint Patrick Azan'O, ancien membre de Watikania, évoluant en solo: «Mama»; et Sheryl Gambo, adepte de la New afro soul, finaliste du Prix Découvertes RFI, en 2018, et lauréate à cinq reprises du Prix «Tam-Tam d'Or»

Sauve Gérard Ngoma Malanda

(les trophées de la musique congolaise): «Bolingo», une rumba. Une grande première.

Pourquoi «Empreintes»? *«Le titre ''Empreintes'' nous installe dans de mémorables souvenirs que nous autres humains avons vécus, des chemins que nous avons explorés et des expériences qualitatives ou quantitatives que nous avons surmontées! Nos aspirations convergent toujours au bien, et donc à poser des actes positifs pour lesquels les générations futures se souviendront de ce qu'aura été notre contribution à l'édification de l'ouvrage humain! Laissons donc à nos progénitures des empreintes positives!!!»*, explique Sauve Gérard Ngoma Malanda. Et de commenter: *«Cet album regroupe en son sein, dans sa composition, une vraie palette, représentative, des grandes voix de la chanson congolaise. Des artistes musiciens qui représentent toutes les générations des musiciens congolais, de la vieille classe, à l'instar de Kosmos Moutouari, à la nouvelle classe, à l'instar de Kerson, en passant par Zao…''Empreinte'' rassemble ainsi des artistes musiciens dont l'audience, auprès du public local congolais et international, n'est plus à solliciter, mais plutôt à pérenniser et à revisiter! Le public consommateur est donc, ainsi, avéré. La diversité des genres musicaux et celle des artistes musiciens intervenants dans l'album présente, d'ores et déjà, un de réels acquis, entre autres, que nous garantit «Empreintes» et nous avons de très bonnes motivations de gagner ensemble! Ainsi, il ne nous reste qu'à nous souhaiter une très franche collaboration pour un succès gagné à l'avance!»*

A en croire le géniteur de «Congo Voices», les «grandes voix de la chanson congolaise», l'album «Empreintes» sera présenté officiellement le 22 janvier 2020, à l'Institut français du Congo (IFC), à Brazzaville.

Véran Carrhol YANGA

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.
L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.
Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:
Contactez: 06 672 45 27
Attaché de Direction commerciale:
Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Imprimerie Saint Paul: 80 ans de savoir-faire à vous plaire.

AVIS DE VENTE

Domaine de 30 ha 07a 07 ca, à 45 km.
Situé village Kouomi (Terre Mpierre), sur la route de Maloukou, dans la zone économique d'Ignié.
- Titre foncier n°43584
- Prix abordable

- Pour tous renseignements, contacter:
06 651 17 15//05 568 28 27

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 2019, à Pointe-Noire, et enregistré auprès de l'unité de l'Enregistrement des Domaine et Timbre de Pointe-Noire centre sous les références 140/33 N°6438,
La société dénommée INEO CONGO, société SARLU, au capital de 6 millions F. CFA, dont le siège social est situé avenue Fayette TCHITEMBO, derrière la Tour Mayombe, enceinte de la société CHRYSTAL SERVICE CONGO, arrondissement 1 E.P. Lumumba, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro CG/PNR 15B733,
A vendu à:
La société dénommée SNEF CONGO, société SARL, au capital de 10 000 000 F. CFA, dont le siège social est situé à Rue Matsoula, zone industrielle de la foire, Pointe-Noire, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro CG/PNR/09 B 694,
Un fonds de commerce de maintenance en télécommunication à destination des exploitants de champs pétroliers, exploité à l'avenue Fayette TCHITEMBO, derrière la Tour Mayombe, enceinte de la société CHRYSTAL SERVICE CONGO, à Pointe-Noire, sous le nom commercial Maintenance Telecom Pétrolière, et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro CG/PNR 15B733.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée par les parties au 01 juillet 2019.
La cession du fonds est consentie et acceptée moyennant le prix principal de seize millions cinq cent mille francs CFA (16 500 000 F. CFA).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 30 jours de la dernière des insertions prévues par la loi, chez Maître florence BESSOVI, séquestre du prix de vente, demeurant Avenue Zouloumanga, Arrondissement N°1 E.P.L, Pointe-Noire, République du Congo.

Cabinet GRHIF Consulting
Pour insertion et avis

Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA
Notaire
55, rue Lénine, 2ème étage de l'immeuble situé en face de l'Hôtel le PATERNEL II,
(Croisement entre la rue Lénine et l'avenue de la Paix), Moungali, Brazzaville,
République du Congo
Tél.: 05.717.83.45/06.624.43.07/01.624.43.07
E-mail: aymarbadika@yahoo.fr/aymarbadika@gmail.com

ANNONCE LEGALE

MIBAKA GARAGE
En abrégé «M.G.»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 107, rue Mbochi, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-00172

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 9 septembre 2019, reçu par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 19 septembre 2019, sous Folio 173/20, Numéro 1633, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: société à responsabilité limitée unipersonnelle ;
Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- La gestion et l'exploitation des garages automobiles ; - La réparation et l'entretien des véhicules de toutes marques ; - Le lavage des véhicules de toutes marques ; - La tôlerie ; - la vente et la location de véhicules ; - la vente des accessoires automobiles et pièces détachées ; - La vente des fournitures de bureau, des matériels et accessoires informatiques, des produits électroniques ; - Le transport, la logistique et la manutention; - L'import-export; - Le commerce de détail en magasin non spécialisé (commerce général); - La prestation de services dans les domaines ci-dessus cités ;
Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
Dénomination: la société a pour dénomination: MIBAKA GARAGE, en abrégé «M.G.» ;
Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée ;
Siège social: le siège social est fixé: 107, rue Mbochi, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo ;
Capital social: le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées, attribuées à l'associé unique, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 09 septembre 2019 par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA ;
Gérance: aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 09 septembre 2019 statuant dans le cadre de l'Assemblée Générale Constitutive, Monsieur MONTSAGNA Jean Marie, associé unique, a été nommé en qualité de gérant de la société MIBAKA GARAGE, en abrégé «M.G.», pour une durée indéterminée.
Dépôt légal a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville ;
Immatriculation: la société MIBAKA GARAGE, en abrégé «M.G.», a été immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville le 26 septembre 2019, sous le numéro CG-BZV-01-2019-B13-00172.

Pour insertion légale,
Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Avis d'Appel d'Offres

Pour le Raccordement des Centres des impôts et des Sites administratifs à la Fibre optique Inter-Administration (FIA) à Brazzaville

Projet: **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Acheteur: **GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

Pays: REPUBLIQUE DU CONGO
Crédit N°.: IDA- 60 230 CG
AAO N°: 01 /MPSIR/PRISP/AOI/F/UCP-19
Emis le: 08 novembre 2019

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de **RACCORDEMENT DES CENTRES DES IMPOTS ET DES SITES ADMINISTRATIFS A LA FIBRE OPTIQUE INTER-ADMINISTRATION (FIA) A BRAZZAVILLE.** Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire.

2. **Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP)** sollicite des offres sous plis fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour le raccordement des centres des impôts et des sites administratifs à la fibre optique inter-administration. Ce lot unique couvrira deux sous-lot suivants:

Sous-lot 1: Travaux de génie-civil et de fibre optique;
Il s'agit de la fourniture des matériels et de la construction d'une infrastructure de génie civil en propre sur certains tronçons, et en mutualisation des infrastructures existantes de Congo Telecom ainsi que celles de la Société Nationale d'Electricité sur d'autres tronçons. Ce sous-lot devra couvrir le génie-civil et la fibre optique, le câblage structuré des régies financières et la sécurisation électrique pour l'ensemble des sites connectés à la FIA.

Sous-lot 2: Fourniture et installation des matériels actifs.
Il s'agit de la fourniture des matériels et de la construction d'un nouveau réseau IP basé sur la FIA, lequel devra activer les connectivités de l'ensemble des sites administratifs. Ce sous-lot devra couvrir le réseau Ethernet, le réseau IP et la sécurité avancée.
Les soumissionnaires intéressés et éligibles doivent avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des 5 dernières années dont le montant minimum s'élève à 3 milliards (seront pris en compte les marchés similaires exécutés par un soumissionnaire au cours de la même période dont le montant cumulé devra être au minimum de 3 milliards de FCFA ou équivalent).

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le Règlement **de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)- version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018** de la Banque Mondiale, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de **l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP),Tél: 22 614 41 81/06 834 47 00; E-mail: prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous:

rue du Tourisme n° 03 quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville; Tél: (+242) 22 614 41 81/04 032 22 81/ 06 834 47 00
Email:prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes:
Désignation du compte: PRISP
N° de compte: 30019 10001 10721400001 48 (IBAN)
SWIFT: CNNGCGCGXXX.
Domiciliation: Banque Postale du Congo (BPC).

Le dossier d'appel d'offres sera adressé par **la poste aérienne pour l'étranger et le retrait au siège du projet pour les soumissionnaires locaux.**

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **19 décembre 2019 à 14 heures, heure locale.** La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous, le **19 décembre 2019 à 14 h15 minutes.**

7. Les offres doivent être accompagnées **d'une Garantie de l'offre,** pour un montant de **45 millions de FCFA ou équivalent.**

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:
Nom de l'Agence d'exécution: **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Nom du bureau: **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Adresse du bureau: **3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo**
Téléphone: **(+242) 22 614 41 81/ 06 834 47 00**
Adresse électronique: **prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com**

Fait à Brazzaville, le 08 novembre 2019

Le Coordonnateur,

Jean-Noël NGOULOU

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Avis d'Appel d'Offres

pour le dimensionnement, l'acquisition et l'installation d'un système solaire pour les sites du ministère des finances et budget à Brazzaville et à Pointe-Noire

Projet: **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Acheteur: **GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**
Pays: **REPUBLIQUE DU CONGO**
Crédit N°.: **IDA- 60 230 CG**
AAO N°: **03 /MPSIR/PRISP/AOI/F/UCP-19**
Emis le: **08 novembre 2019**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de: **DIMENSIONNEMENT, ACQUISITION ET INSATALLATION D'UN SYSTEME SOLAIRE POUR LES SITES DU MINISTERE DES FINANCES ET BUDGET A BRAZZAVILLE ET A POINTE-NOIRE.** Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire.

2. Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sollicite des offres sous plis fermés de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir: **DIMENSIONNEMENT, ACQUISITION ET INSTALLATION DU SYSTEME SOLAIRE POUR LES SITES DU MINISTERE DES FINANCES ET BUDGET A BRAZZAVILLE ET A POINTE-NOIRE.** Le présent dossier d'appel d'offre est constitué en un Lot Unique.

Le présent marché à lot unique vise l'électrification en photovoltaïque de 8 sites dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Il s'agira de la fourniture, livraison, installation et mise en service des kits solaires photovoltaïques.

Les soumissionnaires intéressés et éligibles doivent avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des 5 dernières années dont le montant minimum s'élève à 300 millions de francs CFA ou équivalent (seront pris en compte les marchés similaires exécutés par un soumissionnaire au cours de la même période dont le montant cumulé devra être au minimum de 300 millions de francs CFA ou équivalent).

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)- version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 de la Banque Mondiale, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP),Tél: 22 614 41 81/06 834 47 00; E-mail: prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous:
rue du Tourisme n° 03 quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville; Tél: (+242) 22 614 41 81/04 032 22 81/ 06 834 47 00
Email:prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes:
Désignation du compte: PRISP
N° de compte: 30019 10001 10721400001 48 (IBAN).
SWIFT: CNNGCGCGXXX
Domiciliation: Banque Postale du Congo
Le dossier d'appel d'offres sera adressé **par la poste aérienne pour l'étranger et le retrait au siège du projet pour les soumissionnaires locaux.**

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **23 décembre 2019 à 14 heures, heure locale.** La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous, le **23 décembre 2019 à 14 h15 minutes.**

7. Les offres doivent être accompagnées **d'une Garantie de l'offre, pour un montant de 10 millions de francs CFA ou équivalent.**

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:
Nom de l'Agence d'exécution: **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Nom du bureau: **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Adresse du bureau: **3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo**
Téléphone: **(+242) 22 614 41 81/ 06 834 47 00/04 032 22 81**
Adresse électronique: **prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com**

Fait à Brazzaville, le 08 novembre 2019

Le Coordonnateur,

Jean Noël NGOULOU

Quand le Fonds monétaire international s'étonne du manque de dialogue entre Gouvernement et Organisations de la société civile au Congo!

Au cours de ses différentes missions de revue au Congo, la délégation du FMI a pris l'habitude de rencontrer les acteurs de la société civile et du secteur privé. Ces rencontres qui se tiennent régulièrement depuis 2016, sont devenues la seule occasion où ces acteurs sont officiellement mis au courant de l'état d'avancement, d'abord des négociations, puis du programme. C'est aussi une opportunité pour ces mêmes acteurs de la société de faire passer les doléances des populations dans différents domaines, allant bien évidemment du socioéconomique, aux politiques publiques, sans occulter tous autres domaines de la vie tout court, dès l'instant où ils concernent le bienêtre des populations.

A la dernière rencontre qui s'est tenue le 5 novembre dernier au 9ème étage du siège de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui abrite également la représentation nationale du FMI, le Chef de Mission n'a pas caché son étonnement face à une autre de nombreuses attitudes du Gouvernement, celle qui consiste à ne pas trouver du temps à consacrer à la société civile depuis l'annonce faite à l'Assemblée nationale en juillet dernier, lors de la présentation du programme avec le FMI ainsi que des 48 mesures qui l'accompagnent.

Et pourtant, le Chef de mission assure qu'à la revue du mois de septembre, le Gouvernement avait promis d'organiser un dialogue approfondi avec les acteurs de la société civile afin de leur présenter à eux aussi, les contraintes et l'état d'avancement de cet accord.

Pour les OSC, que nous avons croisées à la sortie de cette réunion, il ne s'agirait pas d'un manque de temps, mais d'un mépris qu'a souvent manifesté le Gouvernement face à la société civile qu'il n'hésite pas de qualifier d'opposant, lorsqu'elle dénonce certains abus ou négligences du Gouvernement dans la conduite des affaires publiques. Comment pourrait-il en être autrement lorsque, par exemple, la société civile réagirait au non-respect de certains engagements de l'accord? Tel celui qui concerne la finalisation de l'audit de la dette intérieure ou du non-paiement de la partie de cette dette intérieure déjà validée, contribuant ainsi à asphyxier le secteur privé. Ou du paiement des dettes non budgétisées en 2019 mais mis en priorité, parce qu'existant dans les budgets antérieurs? Ou encore du retard connu sur le paiement des transferts financiers du projet Lisungi qui ne sont qu'à 1 milliard sur 28, quand on sait qu'une frange importante de la population compte sur ce projet …?

Les OSC ont envie, comme le fait le FMI, d'exprimer directement au Gouvernement leurs inquiétudes sur le retard que commence à prendre ce programme. Depuis la signature de l'accord, il semble qu'aucun des partenaires financiers parmi ceux qui ont fait des promesses de contribution financière, on pense ici à la Banque Mondiale, à la Banque Africaine de Développement, à la France et au FMI lui-même, aucun n'ait entamé le processus de décaissement. Peut-être en décembre 2019 dit-on, sans conviction.

On reste tout de même abasourdi d'apprendre que le Président de l'Assemblée nationale s'est déplacé dans un autre Pays pour rencontrer la société civile. Quelle image a t-il présenté de la société civile de son propre Pays qu'il n'a jamais rencontrée? C'est tout de même choquant de voir que le FMI en appelle de tout son vœu à la mise en place d'un espace de rencontre tripartite et que le Gouvernement n'en fait pas cas.

Les autorités congolaises semblent être les seules à méconnaître encore le rôle de la société civile tant au niveau national qu'à l'international, surtout lorsqu' un Etat s'engage dans des négociations qui peuvent avoir des conséquences directes sur la vie des populations. Aujourd'hui, tout Gouvernement en phase avec sa population compte dans ses délégations officielles les acteurs de la société civile.

Quand on se réfère à la collaboration circonstancielle qu'il y a eu entre les représentants de la société civile et le Gouvernement lors la rencontre avec le premier ministre à la réunion de l'ETIE à Paris, on ne peut que s'interroger sur ce qui empêche encore les pouvoirs publics congolais dans leur ensemble à considérer les acteurs de la société civile comme troisième pilier en matière de politique publique, de développement et de coopération internationale, comme le recommandent les accords UE/ACP de Cotonou, en 2000.

A l'instar du FMI, la quasi-totalité des partenaires techniques et financiers du Congo s'accordent à reconnaître le sérieux et le professionnalisme des acteurs de la société civile dans les domaines où ils interviennent.

«Nul n'est prophète chez soi», dit l'adage. Que cela n'incite pas les OSC congolaises à baisser les bras et continuer à défendre la cause des populations comme elles le font déjà, en rappelant au Gouvernement et à tous les acteurs de développement économique et social l'essentiel : la protection des droits des Citoyens par tous !

Paul DAH

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE DOLISIE NIARI-BOUENZA-LEKOUMOU

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ANNONCE LEGALE N°83/2019/BCHPF.N.B.L.

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une Procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants :

N°	N ° de réquisitions	Références Cadastrales				Quartiers	Arr.	Départements	Requérants
01	3768 du 04/09/2019	Plle (s) Terrain rural	Bloc /	Section /	Superficie 4800,00m²	Circonscription foncière de Mouyondzi	Mouyondzi	Bouenza	Madame SASSOU NGUESSO née TCHIBOTA Antoinette
02	3769 du 04/09/2019	Plle (s) Terrain rural	Bloc /	Section /	Superficie 4000,00m²	Circonscription foncière de Mouyondzi	Mouyondzi	Bouenza	MIKOLO Lydia Jacqueline
03	3702 du 24/04/2019	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 08ha 00a 00ca	Village Ndoumbi	Louvakou	Niari	La Famille NDOUMBI
04	3743 du 08/07/2019	Plle (s) Domaine	Bloc N78	Section P	Superficie 3074,00m²	Louadi 4 (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Brigade des Eaux et Forêts)
05	3728 du 18/06/2019	Plle (s) 10	Bloc 14	Section A	Superficie 254,29m²	Baloumbou	N°1	Niari	MAHINGA Michel
06	3738 du 08/07/2019	Plle (s) domaine	Bloc J41	Section Q	Superficie 4000,00m²	Moussinga (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Jardin d'enfants et Dispensaire)
07	/3740 du 08/07/2019	Plle (s) Domaine	Bloc N77	Section P	Superficie 3416,80m²	Louadi 4 (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Bureau des Postes)
08	/3739 du 08/07/2019	Plle (s) Domaine	Bloc J44	Section Domaine	Superficie 20720,00m²	Moussinga (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Ecole primaire et Collège)
09	2681 du 17/04/2015	Plle (s) 1	Bloc 1	Section C	Superficie 2ha, 00a00ca	Boukoundou	Madingou	Bouenza	Société AGRISER SARL
10	3746 du 08/07/2019	Plle (s) Domaine	Bloc N37 et N38	Section P	Superficie 10800,00m²	Louadi 4 (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Lycée)
11	3222 du 03/03/2017	Plle (s) 01 et 10	Bloc 201	Section L1	Superficie 800,00m²	Lissanga	N°2	Niari	NZENGUE Prosper Kevin
12	3745 du 08/07/2019	Plle (s) Domaine	Bloc J1 et J2	Section Q	Superficie 13707,00m²	Moussinga (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Marché)
13	3449 du 12/07/2019	Plle (s) 01 à 10	Bloc /	Section L	Superficie 4000,00m²	Tsila (Gare Routière)	N°2	Niari	Enfants YABBAT-LIBENGUE
14	3637 du 10/01/2019	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section F	Superficie 177,346m² soit 17ha 73a 46ca	Indo (Ingambélé)	Sibiti	Lékoumou	ISSANGA Armand Cyriaque Claver
15	3291 du 04/07/2017	Plle (s) 3 à 4	Bloc 1	Section E	Superficie 850,00m²	Moukokotadi	Madingou	Bouenza	MANANGA MPAMBOU Claujavie Hardie
16	3271 du 06/06/2017	Plle (s) 1	Bloc /	Section A	Superficie 150,00m²	Dakar	Madingou	Bouenza	MANANGA Jacques Glorieux
17	3264 du 19/05/2017	Plle (s) 9	Bloc 200	Section E (ex 5)	Superficie 375,00m²	N°30, Rue KINGOUE Ville de (Nkayi)	N°2	Bouenza	MOUFOUMOU TSOUMOU Jean Vlady
18	3545 du 12/07/2018	Plle (s) 12	Bloc 101	Section L	Superficie 400,00m²	Lissanga (Vengama)	N°2	Niari	MPASSI Exaucé Eben-Ezer
19	3599 du 31/10/2018	Plle (s) 15 et 16	Bloc 2	Section /	Superficie 1000,00m²	Maboko (NDONGUI Brigitte)	Louvakou	Niari	TSENDE Germaine
20	3638 du 10/01/2019	Plle (s) 1	Bloc /	Section Q	Superficie 400,00m²	Mangandzi	N°1	Niari	MALATA NOMI Judrice
21	3757 du 06/08/2019	Plle (s) 1002	Bloc /	Section D	Superficie 800,00m²	Ex Stade Inter (bas-Fleury)	N°2	Niari	N'ZAOU Félicien Dieudonné
22	3756 du 06/08/2019	Plle (s) 1001	Bloc /	Section D	Superficie 2134,35m²	Ex Stade Inter (bas-Fleury)	N°2	Niari	NGUIMBI MAKOSSO Ghislain Rodrique
23	3758 du 06/08/2019	Plle (s) 1003	Bloc /	Section D	Superficie 800,00m²	Ex Stade Inter (bas-Fleury)	N°2	Niari	BANGOULA Jonathan
24	3691 du 09/04/2019	Plle (s) 5	Bloc 18	Section Q3	Superficie 500,00m²	Mangandzi vers la ferme	N°1	Niari	DIARRA DEMBA
25	3165 du 22/11/2016	Plle (s) 1, 2, 3, 4, 25, 26,27 et 28	Bloc 3	Section P2	Superficie 3200,00m²	Kitsitsidi	N°2	Niari	BANZOULOU Joseph
26	3605 du 02/11/2018	Plle (s) 4	Bloc 47	Section Q	Superficie 400,00m²	Mangandzi 1	N°2	Niari	DIABAKALA KOULA Nadège
27	3742 du 08/07/2019	Plle (s) Domaine	Bloc N40	Section P	Superficie 5000,00m²	Louadi 4 (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Marché)
28	3741 du 08/07/2019	Plle (s) Domaine	Bloc N34	Section P	Superficie 5000,00m²	Louadi 4 (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Ecole Primaire)
29	1416 du 23/08/2012	Plle (s) 1 et 10	Bloc 3	Section M 4	Superficie 800,00m²	Lissanga	N°2	Niari	MOUANOU Habib Christian
30	3717 du 03/06/2019	Plle (s) 3	Bloc 10	Section S	Superficie 680,00m²	Kitsitsidi	N°2	Niari	KOUMBA Kristonn Dehugues
31	3078 du 28/06/2016	Plle (s) 12	Bloc 12	Section S	Superficie 400,00m²	Kitsitsidi	N°2	Niari	NGAMOUERI Jean Jacques Davy
32	3744 du 08/07/2019	Plle (s) Domaine	Bloc N57 et N58	Section P	Superficie 70200,00m²	Louadi 4 (Circonscription foncière) Nkayi	N°2	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Aire de jeux)
33	2057 du 27/11/2013	Plle (s) 1	Bloc 1	Section A2	Superficie 9.405,25m²	Matibi (Ntsié-Télé)	Sibiti	Lékoumou	Wilfrid Guy César N'GUESSO
34	3723 du 06/06/2019	Plle (s) 5 et 8	Bloc 39	Section K	Superficie 792,68960m²	Mboukou	N°2	Niari	ASSOCIATION DIOCESAINE DE DOLISIE (A.D.D)
35	3700 du 16/04/2019	Plle (s) 17	Bloc 24	Section A	Superficie 221,74m²	Baloumbou	N°1	Niari	MATOKO NDEMBO Rosalie Francelle
36	3681 du 04/04/2019	Plle (s) 2	Bloc 1	Section B	Superficie 317,13m²	Gaïa	N°2	Niari	NGUEBET Eugène
37	3670 du 06/03/2019	Plle (s) 7	Bloc 158	Section P	Superficie 400,00m²	Forspak (Circonscription foncière n°2)	Dolisie	Niari	CAMARA ZENABA
38	3683 du 05/04/2019	Plle (s) 11	Bloc 9	Section G	Superficie 500,00m²	Capable	N°1	Niari	MOUDOUEMA BATSELILI Anastasie
39	3748 du 12/07/2019	Plle (s) 4	Bloc 42	Section Q	Superficie 600,00m²	Mangandzi	N°2	Niari	LesEnfants MBOUNGOU Hugues
40	3272 du 09/06/2017	Plle (s) 82 et 83	Bloc M2	Section E (ex 05)	Superficie 758,30m²	Rue Albert YAKI n°2 et 4	NKayi	Bouenza	GABOUMA Alain Joël
41	3663 du 27/02/2019	Plle (s) 5	Bloc 74	Section P5	Superficie 500,00m²	Louadi 5 (Péage) Ville de Nkayi	N°2	Bouenza	OBOA-KOUMOU Marié Josée
42	3661 du 27/02/2019	Plle (s) 3	Bloc 74	Section P5	Superficie 500,00m²	Louadi 5 (Péage) Ville de Nkayi	N°2	Bouenza	NZOULOU LOUTAYA Sylvie
43	3659 du 27/02/2019	Plle (s) 1	Bloc 74	Section P5	Superficie 500,00m²	Louadi 5 (Péage) Ville de Nkayi	N°2	Bouenza	BILOUATA-KONGO Huguette
44	3752 du 23/07/2019	Plle (s) 1	Bloc 47 bis	Section L	Superficie 792,00m²	Tsila (Gare routière)	N°2	Niari	BOUNA MOHAMED Abdellahi
45	3776 du 12/09/2019	Plle (s) 1	Bloc 10	Section Q	Superficie 400,00m²	VOUEZOLO Albert	N°1	Niari	MVOUEZOLO Albert
46	3715 du 21/05/2019	Plle (s) 11	Bloc /	Section L	Superficie 500,00m²	Kinguébé	N°2	Niari	ROCKO Guerchon
47	3762 du 21/08/2019	Plle (s) 31 et 32	Bloc /	Section H	Superficie1000, 12m²	Centre-ville	N°2	Niari	NDZA Evariste Rodrigue
48	3798 du 16/10/2019	Plle (s) 14	Bloc 5 ter	Section L	Superficie 600,00m²	Tsila (KINGUEBE)	N°2	Niari	LOUHOU DAMBA Christophe Sylvain
49	3761 du 21/08/2019	Plle (s) 1 à 15	Bloc 22 qter	Section P2	Superficie 6000,00m²	Pont Loubomo	Louvakou	Niari	IKOBA Jean Marie Felix
50	3298 du 12/07/2017	Plle (s) 50 Ter	Bloc /	Section B	Superficie 518.61m²	Unité	N°2	Niari	MATOLA Pierre
51	3175 du 06/12/2016	Plle (s) 1,10 et 9	Bloc 6	Section P	Superficie 1200m²	Kitsitsidi	N°2	Niari	NTOMOSSO Gimormini Pacôme
52	3174 du 06/12/2016	Plle (s) 5	Bloc 5	Section P	Superficie 400,00m²	Kitsitsidi	N°2	Niari	TSOUMOU Bienvenu
53	3542 du 06/07/2018	Plle (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 200,840m² soit 20ha 08a 40ca	Village Doukou	Louvakou	Niari	NGOMA Gregoire Jourdain

Au delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

LOUHOU DAMBA Christophe Sylvain

Pour Insertion Légale

Dolisie, le 06 Novembre 2019

Inspecteur des Impôts

ELIMINATOIRES DE LA CAN 2021

Les Diables-Rouges déjà au pied du mur

Pour leur entrée en lice, les Diables-Rouges ont déjà laissé trois points sur la route, parce que battus sans surprise à Thiès par les Lions du Sénégal (0-2). Maintenant, le Congo n'a plus d'autre choix que de l'emporter dimanche 17 novembre face à la Guinée-Bissau qui viendra le défier après son départ idéal face à l'Eswatini (3-0). Dans le cas contraire, les poulains de Valdo Candido risqueront d'être virtuellement éliminés au bout de seulement deux journées d'un marathon qui en compte six.

Le public sportif congolais s'est donc couché mercredi 13 novembre avec une immense amertume l'arbre étant tombé du côté où il était penché. En l'espace de deux minutes, les Diables-Rouges, complètement assiégés par les Sénégalais, ont pris deux buts. Des réalisations signées Sidy Sarr (25e) et Habib Diallo (27e). Les hommes de Valdo n'auront pratiquement pas inquiété le portier adverse dans ce match. Nul doute que pour les férus congolais de football, une deuxième défaite et même un match nul face à la Guinée-Bissau ce dimanche à Brazzaville seraient vécus comme un nouveau traumatisme!

Qu'est ce qui a ''bugué'' à Thiès? D'abord il y a un point commun sur lequel les voix s'accordent, c'est au niveau de la préparation des Diables-Rouges. On ne revendique pas une victoire, mieux une qualification avec des moyens modestes, sauf coup d'éclats. Comparativement aux Sénégalais qui sont sur la brèche en permanence, sachant l'intérêt des rencontres amicales qui permettent à leur entraîneur de tâter le pouls de son équipe. Ensuite, la composante du ''Onze'' aligné par Valdo Candido semble loin de faire l'unanimité. Conséquence: la production technique a été un fiasco total. Sans plan de jeu, avec des lignes complètement disloquées au bout de vingt minutes de jeu, les Diables-Rouges se sont contentés de convertir leurs relances en balles longues en direction des deux attaquants alignés, qui sont certes motivés mais limités techniquement.

A Thiès, trois Congolais aux trousses de Sadio Mané (Ph. Le Soleil)

Les Diables-Rouges sommés de réagir

Battus et relégués à la troisième place du groupe I, les Diables-Rouges devront absolument réagir au risque de mettre en péril ce qui reste de leurs chances de qualification. Personne ne comprendrait que la sélection nationale soit absente à une troisième phase finale de CAN d'affilée. Pour ce faire, il faudra d'abord songer à apporter de sérieux correctifs dans la manière d'aborder la seconde journée. En premier lieu, mettre les joueurs qu'il faut à la place qu'il faut et cesser une bonne fois pour toute cette mauvaise habitude de placer des joueurs qu'on ''connaît'', mais n'apportant rien d'important. Le Congo doit être représenté par ses meilleurs éléments quitte à froisser certains membres influents au sein du staff technique. Ensuite, il faudra être plus ambitieux dans le jeu et là, il appartient à Valdo d'y remédier. Depuis fort longtemps, les Diables-Rouges sont brouillons, sans idée, sans possession importante du ballon. Ils se contentent le plus souvent d'un kick and rush qui ne tire pas le meilleur du footballeur congolais obligé de jouer contre-nature.

Les joueurs, le staff technique et les responsables fédéraux ont, ce dimanche, l'occasion de se racheter de la défaite de Thiès qui fait déjà jaser.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Sénégal: Alfred Gomis; Gassama, Kalidou Koulibaly, Aliou Cissé; Badou Ndiaye, Krépin Diatta, Idrissa Gueye; Ismaïlia Sarr, Habib Diallo, Sadio Mané. Entr.: Aliou Cissé.

Congo: Christoffer Mafoumbi; Ravy Tsouka, Fernand Mayembo, Béranger Itoua, Dimitri Bissiki; Harvy Ossété, Amour Loussoukou, Junior Makiessé (puis Durel Avounou, 46e), Yohan Andzouana (puis Yann Moukombo, 46e); Prince Ibara (puis Gaius Makouta, 81e), Silvère Ganvoula. Entr.: Valdo Candido

KARATÉ À BRAZZAVILLE

La Ligue secouée par un litige

La Ligue de karaté de Brazzaville est fortement secouée par des contestations émanant d'un acteur de la discipline suite à l'organisation «controversée», selon ce dernier, de la dernière assemblée générale élective qui a porté une fois de plus Constantin Nganongo Itoua à la tête de cette instance.

Le 7 novembre dernier, Fernand Romain Ondono, qui était candidat au poste de président, a montré ses muscles au cours d'une conférence de presse en demandant aux instances habilitées d'invalider les résultats de la dernière assemblée générale élective de la Ligue départementale de karaté de Brazzaville. L'orateur s'est insurgé contre le fait que l'organisation de cette assemblée tenue le 28 septembre dernier, ait été entachée d'irrégularités et se soit déroulée au mépris de la sentence de la Chambre d'arbitrage et de conciliation du sport (CCAS), qui avait ordonné sa suspension.

Pour Me Ondono, le renouvellement de la ligue ne s'est pas fait dans le respect des textes en vigueur, des directives du ministre de tutelle et des statuts de l'Union des fédérations africaines de karaté, notamment sur le mode d'élection des dirigeants. Il a épinglé la convocation du conseil départemental et de l'assemblée générale élective le même jour avec pour corollaires le non-respect de la procédure électorale et le choix du vote à main levée au détriment du bulletin secret comme mode de scrutin. *«Deux jours avant la tenue de l'assemblée générale, la décision portant publication de la liste des candidats n'avait pas encore été publiée, tout comme le corps électoral n'a jamais été mis à la disposition des candidats, ce qui annule toute possibilité de battre campagne»,* a expliqué Me Ondono.

Fernand Romain Ondono (à gauche), le contestataire

Une circulaire du président de la ligue, a-t-il poursuivi, indiquait que tous les cas de litige non prévus seront tranchés par la ligue. Or, a-t-il soutenu, le président sortant et ses collaborateurs étaient candidats à leurs propres successions et réélus par la suite. *«La circulaire ne garantissait aucunement l'impartialité dans le traitement des potentiels litiges»,* s'est désolé Fernand Romain Ondono.

En rappel: Me Ondono avait saisi et obtenu de la CCAS la suspension de l'assemblée générale élective. Malheureusement, la ligue n'a pas comparu à l'avis d'audience. Requis en urgence pour exécuter la sentence arbitrale, l'office de maître Jean Bidié, huissier de justice, n'a pas également pu contraindre la ligue à interrompre l'assemblée.

En attendant l'issue du recours fait au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, Me Ondono espère que le ministère des Sports ainsi que les organes de régulation saisis de cette affaire puissent véritablement jouer leur rôle. Affaire à suivre...

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

INFRASTRUCTURES URBAINES

Stades Eboué et Marchand: patrimoines en péril!

Les deux enceintes sportives ne vivent plus au rythme des cris des supporters; les herbes sauvages y poussent. Et pour cause: les gestionnaires de ces patrimoines sportifs sont confrontés à de sérieuses difficultés, notamment financières, pour l'entretien de ces lieux chargés d'histoire!

Classé équipement sportif de rang B, le stade Marchand par exemple, est aujourd'hui gérant de sa propre destinée. Le terrain a vu ses dimensions se raccourcir à cause de la construction d'un mur d'enceinte par la société chinoise chargée des travaux des nouveaux locaux du Parlement. Elle y a carrément installé une base vie. Des vanniers aussi occupent un coin de stade pour la fabrication de leurs œuvres . On y trouve même un restaurant tenu par un membre du secrétariat des Diables noirs. Cette équipe habituée des lieux, notamment les séniors et le U20, s'y entraine malgré l'état du terrain.

Le stade Félix Eboué

Le stade Marchand

Selon un des responsables qui a requis l'anonymat, ceux qui occupent ces lieux font office de gardiens pour sécuriser les installations.

Concernant les Chinois, c'est le fruit d'un accord entre le ministère des Grands travaux et celui des Sports. Ce stade, une fois réhabilité, pourrait être remis à la fédération congolaise de rugby, a t-il confié. Et les bâtiments de la base vie des Chinois pourraient abriter un centre de formation des jeunes enfants au football. *«Le stade Marchand est grand, on peut y créer d'autres espaces pour le basket Ball et le volley Ball.Ce sont des propositions que nous faisons qui ne sont pas encore examinées et acceptées»*, ajoute t-il.

Pour sa part, le stade Félix Eboué appartient à l'archidiocèse de Brazzaville, mais il montre aussi un visage désolant. Etablissement privé d'intérêt général à caractère sportif, social et culturel, ce lieu qui a abrité des éditions du Festival panafricain de musique (FESPAM), accueille aujourd'hui les chrétiens de Brazzaville pour les grandes messes. Il sert d'espace d'entraînement au club de football Patronage Sainte- Anne. Il demande à être réhabilité pour retrouver sa vocation de haut-lieu de rencontre.

Pour ce faire, un comité de gestion chargé d'organiser et de gérer son fonctionnement et son exploitation a été mis en place. C'est une décision conjointe prise par l'Eglise catholique, la mairie de Poto-Poto, le ministère de la Culture et le ministère des Sports en 2011. Des travaux de réhabilitation y avaient démarré entre 2006 et 2007; ils ne sont pas arrivés a leur terme. Résultat: le stade est dans un état de dégradation avancée.

Pendant la saison des pluies, il ne peut abriter les rencontres sportives de deuxième division, parce que le terrain est souvent inondé. A cette difficulté s'ajoute le problème financier. Il a contraint le comité de gestion à rechercher des fonds, notamment dans la tenue des kermesses pendant la période des fêtes et des vacances ,mais cela ne suffit toujours pas .

Un revers de cette situation force le comité à envisager de mettre fin à l'organisation des foires qui deviennent des lieux de vente de boissons alcoolisées non conformes à l'éthique catholique basé sur la conscientisation de la jeunesse. Le comité envisage ainsi de renouer avec l'organisation des compétitions sportives pendant la saison sèche.

Le stade Félix Eboué est lui aussi confronté au problème d'occupation anarchique de son espace. A cet effet, le comité a pris de l'avance avec un partenaire en construisant des boutiques du côté de l'avenue de la Paix. Elles seront mises en location et les fonds collectés serviront àl'entretien.

Ulrich Billor Lekaka, président du comité de gestion du stade Félix Eboué rappelle: ''L'église, en construisant ce stade, avait pour but de toucher les jeunes par des activités sportives et culturelles''. Mais l'objectif n'a pas toujours été atteint. D'autant que le manque d'électricité en fait une zone de danger pour les riverains. ''Nous attendons la fin des travaux des boutiques pour mettre des projecteurs, pour palierle problème d'insécurité autour du stade'', a t-il fait savoir. Une fois entretenus, ces deux stades, par ailleurs joyaux historiques et architecturaux, pourraient représenter des atouts dans le développement touristique que le Gouvernement a l'ambition de lancer.

Jeannette Laure MAVOUNGOU
(Stagiaire)

Stade général Jean-Baptiste Marchand? C'est le plus vieux stade congolais. Il avait été construit par le Club athlétique brazzavillois (CAB) et inauguré en 1927 par le Gouverneur général Raphaël Antonetti. Il s'y déroulait défilés et fêtes officielles. Et a vu naître tous les clubs brazzavillois vivants et défunts. Les Diables-Noirs s'y donnent rendez-vous pour leur entraînement quotidien. Homologué par la Confédération africaine de football en 2000, il a été le théâtre en 2001 de la brillante qualification d'Etoile du Congo qui avait pulvérisé Heart of Oaks du Ghana: 5-1, en Coupe d'Afrique des clubs champions.

Quant au Stade Félix Eboué, il tient son nom du gouverneur général de l'AEF Adolphe Sylvestre Félix, premier homme de couleur à accéder à cette fonction à l'époque coloniale. L'enceinte sportive a été construite par l'architecte Roger Errel et inaugurée le 31 janvier 1944 par le général De Gaulle. C'est un lieu incontournable du tourisme culturel et sportif. Les gargouilles sont l'oeuvre du sculpteur congolais Benoît Konongo. La statue posée en 1957 à l'entrée du stade a été réalisée par le sculpteur français Ponchéré.

En 1973, de retour de Rome après avoir été crée cardinal, Mgr Emile Biayenda y a célébré une messe.

FOOTBALL NATIONAL

Les résultats ci-après ont été enregistrés, mercredi 13 et jeudi 14 novembre dans le cadre de la septième journée du championnat national d'élite Ligue 1:

-Etoile du Congo-Tongo FC (1-1)
-Inter Club-CARA (1-0)
-FC Kondzo-AS Cheminots (1-1)
-Patronage Sainte-Anne-Nico-Nicoyé (3-2)
-V.Club-Mokanda-JST (1-1)
-AC Léopards-Diables-Noirs (0-0)
-AS Otohô-RCB (4-1).